

REPUBLIQUE RWANDESE

MINISTRE DE L'INDUSTRIE DES MINES ET
DE L'ARTISANAT

- Rapport

1985

75 pages

1 Ave

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DU
RWANDA

JANVIER 1985

S O M M A I R E

Page

I. Données statistiques de base

- 1.1. Les indicateurs de Développement
- 1.2. Situation géographique et climatologique
- 1.3. La Population
- 1.4. Agriculture et élevage
- 1.5. Production minière
- 1.6. Production industrielle
- 1.7. Le Commerce
- 1.8. Balance des paiements
- 1.9. Produit intérieur brut

II. Orientation du Développement Economique

- 2.1. L'autosuffisance alimentaire et la politique démographique
- 2.2. Développement des infrastructures
 - 2.2.1. Développement des infrastructures routières
 - 2.2.2. Aéronautique
 - 2.2.3. Les Postes et télécommunications
- 2.3. Le secteur rural
- 2.4. Promotion de l'emploi et élévation du niveau d'instruction et de formation
- 2.5. L'amélioration des conditions sociales de la population
- 2.6. Poursuite du désenclavement et renforcement de la Coopération internationale
- 2.7. Les objectifs quantifiés à l'horizon 1986
 - 2.7.1. Dans le domaine économique
 - 2.7.2. Dans le domaine social
- 2.8. Les programmes de développement sectoriel
 - 2.8.1. Agriculture et Elevage
 - 2.8.2. Industrie, artisanat et mines
- 2.9. Les services
 - 2.9.1. Le commerce intérieur
 - 2.9.2. Les Transports
- 2.10. Finances publiques

III. La Politique Industrielle

- 3.1. Situation actuelle de l'industrie
- 3.2. Les Contraintes et les solutions adoptées ou à adopter
 - 3.2.1. Enclavement du pays

- 3.2.2. Insuffisance des ressources naturelles
- 3.2.3. Dimensions du marché local
- 3.2.4. Dimensions du marché régional
- 3.2.5. Insuffisance des capitaux
- 3.2.6. Insuffisance de la main d'oeuvre qualifiée,
de la formation des cadres et des opérateurs
économiques
- 3.2.7. La non-disponibilité des études de projets
- 3.3. Les atouts de l'industrialisation
 - 3.3.1. Le rôle du Gouvernement
 - 3.3.2. Les ressources humaines
 - 3.3.3. Les ressources matérielles
 - 3.3.4. Les ressources financières
- 3.4. Objectifs
 - 3.4.1. Valorisation des ressources naturelles
 - 3.4.2. Production d'intrants pour l'agriculture
 - 3.4.3. Production des biens d'équipement
 - 3.4.4. Production de biens de consommation de masse
 - 3.4.5. Production de biens d'exportation
 - 3.4.6. Création d'emploi
 - 3.4.7. Développement du Capital investi et accumulation
du Capital productif
 - 3.4.8. Décentralisation industrielle
 - 3.4.9. Complémentarité des entreprises industrielles
 - 3.4.10. Coopération industrielle au niveau sous-
régionale
- 3.5. Les Instruments
 - 3.5.1. Les moyens institutionnels et législatifs
 - 3.5.2. Les moyens financiers
 - 3.5.3. Les moyens humains
 - 3.5.4. Les moyens matériels
- 3.6. Stratégies du développement industriel
 - 3.6.1. Les perspectives
 - 3.6.2. Les secteurs prioritaires
 - 3.6.3. Liste indicative des projets
- 3.7. Procédures d'agrément des entreprises
 - 3.7.1. Autorisation d'installation
 - 3.7.2. Permis d'exploitation
 - 3.7.3. Le registre de Commerce
 - 3.7.4. Terrain et autorisation de bâtir
 - 3.7.5. Licences d'importation et d'exportation
 - 3.7.6. Engagement du personnel.

I. DONNEES STATISTIQUES DE BASE

Les données statistiques suivantes offrent une vue d'ensemble du développement économique et industriel du Rwanda.

1.1. Les Indicateurs de Développement

1. Superficie du Rwanda	26,338 Km ²
2. Densité	216 hab/km ²
3. Nombres d'exploitations agricoles	environ 930.000
4. Superficie moyenne d'une exploitation agricole	entre 1 et 1,9 ha
5. Population du Rwanda (1981)	5.696.330 habitants
6. Taux d'accroissement de la population	3,7 % par an
7. Taux de mortalité	1,84 % par an
8. Taux de natalité	5,41 % par an
9. Population agricole	95 %
10. Population non agricole	5 %
11. Taux d'inflation (1982)	7,8 %
12. Balance commerciale (1982)	- 9.627.000.000 FRW soit environ 96.270.000 dollars E.U.
13. Balance des paiements (1982)	- 4.137.000.000 FRW soit environ 41.370.000 dollars E.U.
14. PNB (1982)	133.560 millions de FRW (environ 1.335,6 millions de dollars E.U.) soit 252 dollars E.U. par habitant
15. PIB (1982)	132.930 millions de FRW (environ 1.329,3 millions de dollars E.U.) soit 237 dollars E.U. par habitant
16. Contribution de l'industrie au PIB	environ 22 %
17. Espérance de vie à la naissance	47 ans
18. Principales villes	KIGALI - La Capitale BUTARE GISENYI RUHINGERI.

1.2. Situation géographique et climatologique

Le Rwanda est situé au centre du Continent africain entre le 1er et le 3° degré de latitude Sud et entre le 29° et le 31° degré de longitude Est. Le pays est délimité par l'Uganda au Nord, la Tanzanie à l'Est, le Zaïre à l'Ouest et le Burundi au Sud. A l'Ouest, le lac Kivu, au Nord, une chaîne de montagnes volcaniques, à l'Est, la rivière Akagera et au Sud la rivière Akanyaru forment les frontières naturelles du pays.

La moyenne de température au Rwanda est de 18° C. Le pays doit le climat de type méditerranéen à sa haute altitude (1600 m en moyenne) et à l'influence des vents alizés. La température restant sensiblement la même pendant toute l'année, on distingue quatre saisons suivant leur degré de pluviosité : la petite saison sèche (de décembre à février), la grande saison de pluie (de février à mai), la grande saison sèche (de mai à septembre) et la petite saison de pluie (de septembre à décembre).

1.3. La Population

Le recensement de 1978 et l'enquête post-censitaire d'août 1981 ont permis d'évaluer le chiffre de la population à 5.388.012 habitants en 1981 avec un taux d'accroissement de 3,7 % pour la période 1977 - 1981. La densité démographique générale s'élevait à 195 habitants au km² en 1980. Les chiffres actuels indiquent une population de 5.696.330 habitants et une densité de 216 hab./km². Etant donné que la superficie cultivable représente environ la moitié de la superficie totale du pays, la densité par km² cultivable s'élève à 432 personnes.

Tableau n° 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Préfecture	Estimation 1970	Recensement 1978				Estimation 1981	Taux d'accroissement moyen annuel	
		Population masculine	Population féminine	Population totale	Densité au Km ² utilisable (1)		1970-1978 (%)	1978-1981 (%)
1. BUTARE	507.568	290.798	311.752	602.550	343	655.504	2,2	2,8
2. BYUMBA	354.521	254.435	266.916	521.351	200	580.594	5,0	3,7
3. CYANGUGU	272.213	165.084	168.103	333.187	298	380.487	2,6	4,5
4. KIRIKONGO	315.676	178.130	192.466	370.596	237	384.018	2,1	1,3
5. GISENYI	368.618	227.019	241.863	468.882	358	530.077	3,1	4,2
6. GITARAKA	466.532	295.299	310.913	606.212	281	659.543	3,4	2,9
7. KIBUNGO	236.760	176.032	185.217	361.249	136	426.611	5,5	5,7
8. KIBUYE	225.520	164.198	172.390	336.588	260	364.594	5,2	2,7
9. KIGALI	373.417	353.195	345.247	698.442	249	826.752	8,2	5,8
10. RUHINGURI	456.985	258.722	273.205	531.927	369	579.832	1,9	2,9
RWANDA	3.579.810	2.362.912	2.468.072	4.830.984	258	5.388.012	3,8%	3,7%

(1) Hors lacs, marais, forêts primaires et parcs nationaux.

1.4. Agriculture et élevage

Au lendemain de l'indépendance nationale en 1962, les orientations en matière de l'agriculture visaient la rupture d'avec la politique de monoculture en vue de la diversification des cultures vivrières et de rapport. C'est ainsi qu'en plus de la culture du café, cette diversification devait favoriser la culture du thé, du pyrèthre et du quinquina. Les cultures du riz et de la canne à sucre se sont ensuite ajoutées en vue de satisfaire les besoins du marché intérieur. L'action coopérative a également permis aux paysans de se lancer avec succès dans la culture des fruits et légumes.

.../...

Tableau n° 2.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES D'EXPORTATION
EN TONNES (1975 - 1982)

Produits	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. Café	18.045	20.334	15.306	16.275	17.478	18.029	19.414	20.334
2. Thé sec	3.995	4.476	5.356	5.342	5.670	6.627	5.849	7.000
3. Pyrèthre	1.753	1.500	1.136	943	795	869	955	1.136
4. Quinquina	-	-	-	-	-	644	485	-

Source : Rapports annuels IHHAGRI (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts).

Tableau n° 3

PRODUCTION DES QUINZE PRINCIPAUX PRODUITS VIVRIERS
(en tonnes)

Produit	Année		1978	1979	1980	Objectifs 1981	Taux d'accr. objectif par an	Taux d'accrois. réalisé sur 1976-1980
	1976	1977						
Bananes	1.820.163	1.896.253	1.931.712	2.022.992	2.063.067	2.000.000	2,0 %	3,2 %
Haricot	163.401	171.590	170.231	180.660	181.164	278.000	3,0 %	2,6 %
Pois	57.024	35.614	50.241	38.506	34.869	37.000	3,0 %	-11,6 %
Arachide	13.318	15.055	14.283	15.708	15.605	19.800	7,2 %	4,0 %
Soja	3.721	4.505	2.928	3.895	3.323	22.000	37,4 %	9,4 %
Sorgho	154.887	163.770	182.913	162.502	178.903	209.000	3,0 %	3,7 %
Mais	70.627	77.166	75.635	83.348	85.059	91.000	3,0 %	4,8 %
Eleusine	2.852	3.114	2.628	2.176	2.006	10.000	12,7 %	-8,4 %
Froment	3.008	3.692	3.657	2.976	2.175			
Riz	2.668	3.265	3.288	3.494	4.430	7.200	23,6 %	13,5 %
Patates douces	694.372	702.410	772.944	867.558	870.857	940.000	3,0 %	5,8 %
Pommes de terre	169.766	177.210	218.703	214.917	217.060	200.000	7,4 %	6,3 %
Manioc	415.411	444.326	373.044	654.360	642.102			
Colocases	16.444	18.585	18.202	36.781	27.672	460.000	5,0 %	11,5 %
Ignames	5.022	5.591	5.396	4.223	4.982			

Dans le domaine de l'élevage, des efforts en vue de l'amélioration de la qualité du bétail se sont poursuivis par la persuasion et l'éducation des éleveurs. Des surfaces de pâturages encore existantes ont été interdites aux cultures et une propagande intense a été menée en faveur de la création de coopératives d'éleveurs.

Tableau n° 4.

Evolution du cheptel (têtes) 1975 - 1982

ANIMAUX	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. Bovins	686.813	637.641	628.731	647.206	631.353	634.321	610.627	626.615
2. Ovins	252.286	248.146	257.310	267.146	278.622	295.523	335.584	326.647
3. Caprins	633.001	682.085	736.062	774.862	824.053	885.570	943.087	985.064
4. Porcins	74.542	70.640	83.126	98.558	113.518	119.851	139.468	128.784
5. Volaille	652.609	785.704	847.952	911.504	1.042.301	1.051.523	1.089.658	1.137.967
6. Lapins	55.380	114.432	126.538	134.553	144.094	133.804	107.048	123.983

Source : Rapports annuels MINAGRI.

1.5. Production minière

La cassitérite est le principal produit minier du Rwanda. Le Wolfram occupe la seconde place après la cassitérite et représente plus de 25 % de la production minière du pays.

Tableau n° 5

Evolution de la Production minière (en kg) 1975 - 1982

Produits	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. Cassitérite (SnO ₂)	2.083.915	2.179.526	2.239.486	2.137.689	1.910.141	2.069.165	1.787.728	1.654.901
2. Wolfram (WO ₃)	757.577	826.073	835.975	713.853	732.323	678.429	521.228	600.678
3. Colombotantalite	46.437	45.416	64.380	53.523	47.437	59.863	56.557	62.159
4. Béryl	18.000	45.687	67.950	80.120	85.640	107.617	59.130	68.925
5. Or	11	29.122	62.719	34.957	14.693	29.390	37.450	8.906

Source : Ministère des Ressources Naturelles

1.6. Production industrielle

Tableau n° 6. : Evolution de la production industrielle

1980

Produits	Unités	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Bière Primus	1.000 bouteilles	26.683,2	30.298,5	27.433,7	46.584,3	54.275,3	63.577,6	51.629,5	70.191,8
2. Limonades eaux gazeuses	1.000 bouteilles	512,6	204,7	730,0	11.436,0	16.574,1	19.902,3	23.317,3	27.766,8
3. Vin de bananes	1.000 bouteilles	-	-	-	-	36,0	424,4	392,1	226,2
4. Jus de bananes	1.000 bouteilles	-	-	-	-	6,9	93,3	70,1	32,4
5. Jus de fruits	1.000 bouteilles	-	-	-	-	733,7	61,2	?	?
6. Confitures	Tonnes	15,7	19,2	27,0	30,1	26,0	35,5	41,1	44,4
7. Sucre	Tonnes	400,0	433,0	959,5	1.329,4	2.229,0	2.263,0	2.355,0	2.363,7
8. Chaussures en plastique	Paires	-	-	-	-	-	-	397.954	412.790
9. Couverture ZAMU	Pièces	-	77.873	89.596	87.905	159.471	179.397	161.315	155.007
10. Savons	Tonnes	3.000,0	3.000,0	3.363,2	3.605,9	2.936,1	2.381,6	3.867,4	5.280,0
11. Peintures et vernis	Tonnes	296,3	287,8	265,0	310,7	360,6	658,9	617,6	565,5
12. Récepteurs radios	Pièces	?	?	?	8.775	2.552	7.533	789	-
13. Extraits de Pyréthre	Tonnes	62,5	74,2	87,8	79,6	60,3	50,0	42,1	51,1

La production du vin de banane, de jus divers (banane et fruits) ainsi que de confiture évaluée soit en tonnes soit en litres est estimée comme suit en 1982 : 13.765 l de jus de banane, 382.885 l de vin ordinaire, 48.861 l de vin spécial, 20 Tonnes de confitures, 55,7 tonnes de jus de fruits.

La production annuelle des usines nouvellement installées dans le Pays est donnée ci-dessous (capacités effectives observées en 1982) :

- chaussures plastiques	: 600.000 paires
- chaussures en cuir	: 1.250 paires
- clous	: 1.100 à 1.200 tonnes
- matériels en plastique	: 1.331 tonnes
- tôles	: 8.000 tonnes
- allumettes	: 216.000 tonnes
- sulfate de quinine	: 50 tonnes
- Pâtes alimentaires	: 40 tonnes
- matériels agricoles	: 1.200.000 houes
- cartonnerie	: 700.000 pièces
- plaques isolantes	: 14.000 pièces

1.7. LE COMMERCE

Tableau N° 7

Evolution de la Balance Commerciale du Rwanda de 1973 à 1982 (en millions de FRW)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. Exportations	2786,8	345,9	3918,4	7535,2	8390,6	5191,4	11592,0	7085,5	7560,6	8650,6
2. Importations	2819,2	5394,3	8923,1	9606,9	10562,8	16699,0	18302,5	23309,8	24166,1	25600,5
3. Balance Commerciale	32,4	5048,4	5004,7	2071,7	2172,2	11507,6	6710,5	16224,3	16605,5	16949,9

Source : Direction du Commerce Extérieur, Ministère des Finances et de l'Economie

1.8. Balance des paiements

Tableau n° 8

Evolution de la Balance des Paiements (1973 - 1982)

(en milliards de FRW.)

Agrégats	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. Balance Commerciale	930,0	605,4	- 2 209,9	758,3	2.125,1	-3.106,2	4.031,0	-5.775,0	-8.709,1	-9.640,9
2. Balance des services	1.843,6	-2.345,7	- 4.129,9	-4.622,6	-6.727,7	-9.968,0	411.830,0	-8.355,0	7.039,7	-9.111,8
3. Balance des biens et des services	913,6	-2.951,1	- 6.339,8	-3.864,3	-4.602,6	-13.074,2	-7.799,0	-1.413,0	5130,8	-18752,7
4. Balance des transferts	2.790,1	2.977,2	5.375,1	5.397,6	6.670,6	8.758,4	12145,0	9.682,0	9.532,8	9.947,2
5. Balance courante	1.876,5	26,1	- 964,7	1.533,3	2.068,0	-4335,8	4.346,0	-4.448,0	-6.216,0	9.805,5
6. Balance des Capitaux	- 224,2	-31,0	2.479,8	1.562,9	392,9	4.420,5	2.196,0	7.331,0	47829,4	4.668,5
7. Solde général des paiements	1.652,3	4,9	1.515,1	3.596,2	2.460,9	84,7	6.542,0	2.883,0	1.386,6	-4.137,0

Source : Banque Nationale du Rwanda (B.N.R.)

Après une évolution satisfaisante dans les années 1976 et 1977 caractérisée par des soldes positifs au niveau de la balance des paiements dans son ensemble, la situation s'est détériorée considérablement en 1978. A la suite d'une baisse des produits de vente du café due en partie aux difficultés d'exportation, d'une forte augmentation des importations et d'une hausse des frais de transport et d'assurance et malgré l'accroissement considérable des transferts sans contrepartie, la balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 4,336 milliards de FRW. Celui-ci a néanmoins été compensé par les mouvements de capitaux et la balance des paiements s'est finalement soldé par un excédent.

En 1979, la situation s'est améliorée d'une façon très sensible suite à une montée en flèche des recettes d'exportations du café ; la balance commerciale est passée d'un déficit de 3,106 milliards en 1978 à un excédent de 4,031 milliards en 1979. Dans le même temps, la balance courante s'est soldée par un excédent de 4,346 milliards. Le solde global qui tient compte des mouvements de capitaux a accusé un excédent de 6,542 milliards de FRW.

En 1980, la balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 4,448 milliards ; déficit qui a été compensé par des entrées de capitaux considérables (7,331 milliards) de façon que la balance globale s'est soldée par un excédent de 2,883 milliards.

En 1981 et en 1982, la balance commerciale a connu un déficit respectivement de 8,709 milliards et 9,641 milliards. L'excédent de 9,533 milliards en 1981 et celui de 9,947 milliards en 1982 au niveau de la balance des transferts n'ont pas pu compenser le déficit de la balance des biens et services (15,749 milliards en 1981 et 18,753 milliards en 1982) si bien que la balance courante était déficitaire pour ces deux années (6,216 milliards et 8,806 milliards). De même, la balance globale s'est soldée par un déficit de 1,387 milliards en 1981 et 4,147 milliards en 1982.

1.9. Produit intérieur brut (P.I.B.)

Tableau 9.

Evolution des grands agrégats

Agrégats	En milliards de FRW					Base : 100 en 1976				
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979		
P.I.B.	61.874	71.631	81.050	98.288	100	115,8	131,0	158,9		
R.N.D.	64.050	73.262	86.732	103.005	100	115,4	135,4	160,8		
P.N.B.	65.857	75.372	89.315	106.062	100	114,4	135,6	161,0		
Consommation finale des ménages	46.072	51.152	62.580	76.118	100	111,0	135,8	165,2		
F.B.C.E.	7.993	9.141	11.320	14.270	100	114,4	141,6	178,5		
Rémunération des salaires	1.299	11.888	12.552	14.462	100	115,4	121,9	140,4		

Source : Ministère du Plan (Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1976, 1977, 1978, 1979)

Les données postérieures à l'année 1979 ne sont pas encore disponibles

P.I.B. : Produit Intérieur Brut

P.N.B. : Produit National Brut

R.N.D. : Revenu National Disponible

F.B.C.F. : Formation Brute de Capital Fixe.

Une analyse approfondie de la structure du P.I.B montre que l'économie rwandaise reste encore tributaire du secteur agricole dont la contribution au P.I.B est de loin plus importante que les autres. Entre 1975 et 1978, l'importance du secteur agricole était en diminution, le pourcentage du rapport de ce secteur tombant de 49 % à 42 %. avec l'année 1979 le secteur agricole a regagné son ampleur (47 %). La diminution de l'importance du secteur agricole a été compensée par une percée du secteur secondaire, dont la part relative au P.I.B est passée de 19 % en 1975 à 21 % en 1979.

Quant à la valeur ajoutée, l'industrie manufacturière a connu une évolution particulièrement favorable, la valeur ajoutée de cette branche d'activité par rapport au P.I.B. est passée de 12,5 % en 1975 à 15,2 % en 1979. La part relative du secteur des services a augmenté de 28,8 % en 1975 à 32 % en 1978, puis elle est tombée à son niveau de départ, soit 28,5 % en 1979. Cette évolution du secteur tertiaire s'explique en partie par le tourisme qui a d'abord bien évolué avant d'être freiné par la pénurie d'essence en 1979.

II. ORIENTATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La satisfaction des besoins essentiels de la population demeure la philosophie de base du III^{ème} Plan de développement économique, social et culturel 1982 - 1986. C'est à la lumière de cette option que se trouvent reprises et précisées les quatre missions retenues au II^{ème} Plan.

Il s'agit de :

- l'autosuffisance alimentaire en quantité et en qualité ;
- la promotion à un emploi procurant un revenu qui permet de satisfaire les besoins primaires et l'instruction et/ou la formation qui permet à chacun de jouer pleinement son rôle dans la vie économique et sociale ;
- l'amélioration de l'état de santé de la population, la promotion d'un logement sûr et ayant un minimum de confort, la production de biens de consommation de masse, le développement de la vie culturelle et des loisirs ;
- le développement des relations extérieures à la fois dans le sens du désenclavement et dans celui de l'équilibre du commerce extérieur.

2.1. L'autosuffisance alimentaire et la politique démographique

L'exiguïté des terres cultivables, leur appauvrissement, les lacunes du réseau de commercialisation, ainsi que la croissance de la population au rythme de 3,7 % par an, exigent un effort considérable pour tendre, à terme, vers l'autosuffisance

alimentaire sans laquelle il ne peut exister de véritable indépendance nationale.

Plus de 90 % de la population active exerce la profession d'agriculteur sur des entreprises familiales d'une superficie moyenne de 1 ha. La plus grande partie de leur production sert à l'autoconsommation qui est et qui restera encore un certain temps, la première préoccupation des ménages agricoles. Les autres branches d'activité économique, du fait de leur faiblesse relative initiale, ne seront pas capables d'absorber la totalité des personnes actives additionnelles entrant sur le marché du travail. Une augmentation numérique de la population active agricole doit ainsi être prévue pendant encore une génération.

Face à un phénomène d'une telle ampleur qui conditionne la survie économique et politique du pays, l'orientation prioritaire du secteur rural doit être l'intensification de la production dans le cadre d'une spécialisation et d'une complémentarité régionale ; la seconde orientation doit viser une meilleure utilisation des forces productives des travailleurs et des travailleuses des exploitations agricoles familiales ; la troisième devra concourir à l'équilibre entre le sous-secteur agro-industriel d'exportation (café, thé, pyrèthre, quinquina, etc...) et l'agriculture vivrière.

La priorité en faveur de l'agriculture vivrière est réaffirmée. Elle se traduira par l'affectation privilégiée des ressources financières, du personnel d'encadrement des intrants et des nouvelles terres récupérées et mises en valeur aux projets et actions d'intensification des cultures vivrières.

Le taux de croissance naturelle annuelle de la population est de 3,7 %, l'un des plus élevés du monde, et devrait se traduire par un accroissement de plus d'un million d'habitants d'ici 1986. En complément à la politique d'accroissement de la production alimentaire une politique démographique dynamique du Gouvernement rwandais ayant pour objectif la planification des ressources humaines a été mise en place en tenant compte des potentialités économiques limitées du pays et vise à faire de la variable démographique une force et non un handicap du développement économique et social. Cette politique démographique, tout en visant des objectifs concrets et ambitieux, devra respecter le libre arbitre de chacun et les habitudes sociales et culturelles.

2.2. Développement des infrastructures

Dans le domaine des infrastructures, le III^{ème} Plan de développement économique, social et culturel 1982-1986 entend poursuivre, compléter, ajuster et achever si possible les actions prévues et entreprises au cours du II^{ème} Plan Quinquennal 1977-1981.

2.2.1 Développement des infrastructures routières

En ce qui concerne la diversification des voies de sorte des axes reliant le Rwanda aux pays limitrophes existents, certains sont asphaltés et d'autres sont en voie de l'être.

a) Routes asphaltées

1. Kigali - Kibungu - Rusumo (vers la Tanzanie) : 160 km
2. Kigali - Gatuna (vers l'Uganda) : 65 km
3. Ruhengeri - Gisenyi (vers le Zaïre) : 63 km
4. Kigali - Butare - Akanyaru (vers le Burundi) : 154 km
5. Ruhengeri - Cyanika (vers l'Uganda) : 25 km
6. Kigali - Ruhengeri (Bretelle intérieure) : 87,5 km

b) Routes en voie d'asphaltage

Trois routes sont en voie d'asphaltage dont deux donnent accès au Zaïre et à l'Uganda tandis que la 3 (Ruhengeri-Gitarama) est une bretelle intérieure.

c) Réseau du chemin de fer

La construction d'un réseau de chemin de fer reliant le Rwanda à la Tanzanie est prévu dans le cadre de l'OBK. Au cours du troisième Plan, toutes les études y compris le dossier d'appel d'offre devraient être terminés.

2.2.2. Aéronautique

La liaison internationale du Rwanda avec les autres pays est assurée par l'Aéroport International de KANONKE tandis que la liaison intérieure est assurée par des pistes d'atterrissage existant dans certains chefs-lieux de préfecture et centres économiques importants tels que Butare, Gisenyi, Ruhengeri, Cyangugu et Gabyiro.

2.2.3. Les Postes et Télécommunications

Au Rwanda, chaque chef-lieu de préfecture est doté d'un service postal et de télécommunication.

Le Gouvernement rwandais a entrepris et poursuit un vaste programme de développement et de modernisation de son réseau national.

Actuellement, deux types de liaison relient KIGALI aux autres centres urbains :

- les liaisons par ondes courtes reliant KIGALI et RUMUKEBE, Kigali et GISENYI, KIGALI et CYANGUGU.
- les liaisons par micro-ondes reliant KIGALI et GITARAMA, KIGALI et KIBUNGO, KIGALI et BYUMBA, KIGALI-KARONGI-KIBUYE.

Le Gouvernement rwandais prévoit de remplacer les ondes courtes par des faisceaux hertziens pour améliorer l'audition des messages. Sur le Plan international, un faisceau hertzien relie KIGALI à KAMPALA, FRANKFURT, PARIS et BRUXELLES. Une station terrienne de télécommunication par satellite installée à KIGALI a permis l'amélioration des télécommunications.

2.3. Le Secteur Rural

L'agriculture constitue le fondement de l'économie rwandaise et occupe 95 % de la population. L'objectif impératif de l'autosuffisance alimentaire est la première mission du 2^e Plan de Développement endogène et autocentré du pays sur l'horizon 1990. La priorité de cet objectif est d'autant plus impérative que la poussée démographique ne cesse d'augmenter. Le dépassement de la phase d'autosuffisance alimentaire portera sur le dégagement du surplus de production vivrière pour une transformation industrielle destinée au marché national, régional et international. Non seulement, il faudra produire pour la demande courante, mais aussi il faudra prévoir des stocks de régulation et de sécurité. Pour cela il est programmé pour la décennie des années 80 un accroissement de 20 % de la production en volume en plus du taux de croissance démographique. Le Gouvernement tient à cœur le problème des conditions de vie des paysans. Le problème est à résoudre progressivement à travers l'amélioration des conditions de travail du paysan qui doit voir la productivité de son travail s'améliorer. L'agriculture et l'élevage doivent être associés afin d'assurer la complémentarité de l'un et de l'autre. En effet, l'utilisation de la fumure organique et minérale contribuera à l'augmentation de la productivité de l'agriculture. Mais le fumier organique devient de plus en plus une ressource rare à cause du recul régulier et progressif de l'élevage bovin devant la pression démographique. Il est envisagé un vaste programme de diffusion du petit bétail. Pour réaliser cet objectif, des centres de diffusion du petit bétail ont été construits à KABUYE, RUMUKEBE, BUTARE et CYANGUGU. Des centres secondaires de diffusion seront construits. Il est envisagé la construction d'une usine de fabrication des aliments pour le bétail.

Le problème de l'emploi dans les milieux ruraux s'inscrit aussi dans la stratégie de développement économique. Pour éviter le chômage, il est envisagé de procurer un emploi à tous les jeunes qui affluent sur le marché du travail. Le III^e Plan de Développement prévoit un accroissement moyen annuel de l'ordre de 3,5 % des jeunes qui se présenteront sur le marché du travail entre 1981 et 1985.

Des filières de production utilisant les matières premières nationales ou importées en cas de leur insuffisance, sont prévues au cours de la décennie 1980 - 1990. Il est à citer notamment :

- le cuir, utilisant les cuirs de bovins et caprins locaux;
- le bois, utilisant des planches importées en attendant que le développement des forêts de bois d'œuvre se réalise;
- les matériaux de construction utilisant les briques, les tuiles et les panneaux agglomérés;
- les fibres utilisant le sisal, la ramie et la banane.

Afin de mieux adapter la formation fournie par le système d'éducation nationale aux besoins de réalisation des programmes de développement économique du pays, la réforme scolaire lancée en 1979 devra toucher toutes les classes du primaire et du secondaire en 1986.

La réforme prévoit pour 1986, l'acquisition par les élèves à l'issue du Primaire et du Post-primaire, d'une qualification qui leur permet une insertion immédiate dans la vie professionnelle. A côté de l'éducation nationale, il est prévu des campagnes d'alphabétisation et de formation permanente des adultes au sein des centres communaux de développement. Il est envisagé l'amélioration de la qualité du logement. Pour ce faire, il faudra adopter les politiques suivantes :

- Promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions (briques cuites, tuiles)
- Remplacement des produits importés par des productions nationales (ciment, panneaux agglomérés).
- L'équipement ménager (remplacement du bois et charbon de bois par le coke de tourbe, le méthanol et le biogaz).

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement rwandais compte promouvoir des actions de vulgarisation agricole. La conservation du patrimoine productif agricole à travers le renforcement de la lutte anti-érosive et l'utilisation des sols selon leur vocation, est inscrite au premier plan dans les programmes.

L'amélioration des structures de production et de commercialisation permettra d'avoir dans les milieux ruraux au prix rémunérateur des produits ce qui encouragera le paysan à produire toujours plus et à investir. Il est envisagé le développement des cultures de bonnes valeurs nutritives.

Le programme de formation et de vulgarisation en milieu rural prévoit l'utilisation d'au moins 20 nouveaux moniteurs agricoles par commune, soit un minimum de 2.860 agents de vulgarisation à l'échelle nationale à l'horizon 1990.

Des zones actuellement enclavées du pays bénéficieront d'une infrastructure routière praticable en toutes saisons pour l'écoulement des produits récoltés. Un système efficace des circuits de distribution des produits alimentaires sera réalisé. La politique du crédit agricole à court et à moyen terme permettra au paysan entrepreneur agricole de se procurer des semences sélectionnées et des fertilisants, de même que le petit matériel agricole nécessaire.

Enfin, le développement auto-centré aura comme complément nécessaire l'intégration régionale du pays.

Sur une base économique saine, la participation à la C.E.F.G.L. et à l'O.E.K. apportera un complément du développement rural du Rwanda.

2.4. Promotion de l'emploi et élévation du niveau d'instruction et de formation

Plus que pour l'équilibre alimentaire, la forte croissance démographique risque d'être un problème sérieux pour l'emploi des jeunes qui se présentent de plus en plus nombreux, sans qualification suffisante, sur un marché du travail exigü.

Le problème particulier posé par les jeunes qui ne trouvent pas à s'occuper pleinement sur les exploitations agricoles familiales demeure certainement très aigü.

La stratégie du développement de l'emploi retenue vise à répondre simultanément à trois fonctions économiques, à savoir:

- "- contribuer à la production économique de biens et de services, permettant aux titulaires d'emploi et à leurs familles de trouver sur le marché, les biens et les services nécessaires à la satisfaction de leurs besoins essentiels (fonction de l'offre);
- "- être une source de revenus suffisants pour que son effet de pouvoir d'achat soit un débouché pour la production (fonction de la demande);
- "- être un facteur de redistribution et de répartition des ressources globales de l'économie, afin d'éviter l'apparition d'inégalités socialement inacceptables et de poches de paupérisation absolue (fonction de redistribution)".

Enfin, l'emploi créé doit constituer une occasion d'épanouissement social pour les travailleurs, excluant ainsi toute forme d'exploitation et de progression dans la profession.

.../...

Pour créer le plus d'emplois possibles, il est envisagé les actions ci-après :

- l'intensification de l'agriculture qui doit permettre, outre une meilleure utilisation de la force de travail disponible, la diminution du chômage déguisé et l'augmentation du revenu moyen des ménages paysans, mais également l'accroissement de la population active agricole;
- le lancement de chantiers à haute intensité de main d'oeuvre ainsi que le recours systématique, lors de la réalisation des travaux d'infrastructure et des projets industriels, à des techniques à haute intensité de main d'oeuvre. Il s'agit de créer des revenus additionnels pour les familles paysannes les plus démunies, d'édifier les infrastructures permanentes ayant un impact bénéfique évident pour l'économie rurale et la zone touchée et de permettre aux ménages à faibles revenus de réaliser les investissements nécessaires à l'intensification de l'agriculture par le biais d'une partie des revenus additionnels ainsi obtenus;
- la promotion d'importants investissements dans l'industrie et l'artisanat de production et de services.

La promotion de l'emploi passe obligatoirement par l'élevation du niveau de formation générale et de qualification professionnelle de l'ensemble de la population, à travers tous les systèmes existants, scolaires ou non scolaires, touchant la population des jeunes, des écoliers et des étudiants mais aussi celle des adultes.

Le système scolaire est réformé pour centrer principalement son action d'élevation du niveau d'éducation sur l'acquisition d'une compétence professionnelle et sur la préparation à l'insertion directe dans la vie économique et sociale.

Il faudra aussi compléter son action par une mobilisation des forces vives de la Nation par tous les moyens, en particulier l'animation et les médias, afin de faire comprendre la nécessité de l'effort commun dans le sens du progrès économique et social.

Mais ces actions d'éducation et de mobilisation seront insuffisantes pour assurer la croissance recherchée de la productivité. La recherche scientifique et technologique, pour laquelle un important effort sera consenti devra axer son action sur la sélection et la diffusion de technologies aptes à promouvoir une productivité accrue.

2.5. L'amélioration des conditions sociales de la population

La stratégie arrêtée à ce niveau s'oriente vers les principaux axes suivants :

.../...

Une médecine de masse visant à une meilleure articulation des volets préventif et curatif aux degrés d'accessibilité et d'efficacité accrus.

Il s'agit d'abord de combler les lacunes en équipement et de répartir équitablement les effectifs hospitaliers disponibles sur l'ensemble du territoire national. Cette meilleure distribution des infrastructures et d'un personnel correctement encadré et équipé devra permettre de faire face aux maladies les plus fréquentes, faire baisser leur fréquence et ainsi améliorer l'état sanitaire de la population.

La priorité sera en conséquence donnée aux communes où le nombre de lits et l'effectif du personnel sanitaire sont inférieurs à la moyenne nationale.

La formation du personnel médical sera révisée selon la politique de santé de masse en ce qui concerne ses orientations, ses niveaux et ses effectifs. L'importation, l'entreposage et la distribution des médicaments dans le pays seront améliorés. La campagne de vaccination préventive sera poursuivie et renforcée afin d'atteindre une couverture totale de la population visée.

Une amélioration des logements en milieu rural et urbain grâce notamment à l'abaissement des coûts moyens de construction, dû à une intensification de la production et à l'utilisation maximale de matériaux d'origine nationale. La politique de crédit au logement devra être revue et le rôle de la Caisse Hypothécaire renforcé. Les lotissements, dans les quartiers des zones urbaines devront être rationalisés ainsi que les équipements collectifs et les infrastructures de base.

L'exploitation et la revalorisation des richesses du patrimoine culturel national seront encouragées conformément au Manifeste du M.R.N.D. qui indique que "le développement de la culture rwandaise doit être orienté vers la formation de l'homme engagé, fier de sa patrie, libéré des séquelles des moeurs féodales, de tout complexe et de tout préjugé. Ainsi, la culture rwandaise, épurée de tout ce qui s'oppose au renforcement de la cohésion nationale et au progrès de la société sera-t-elle popularisée".

2.6. Poursuite du désenclavement et renforcement de la coopération internationale

Les infrastructures du désenclavement n'ont pas atteint une diversité et une densité qui assurent leur bon fonctionnement en toute sécurité. L'effort devra donc être poursuivi sans perdre pour autant de vue qu'il ne s'agit pas d'investissements productifs et qu'un équilibre doit être maintenu avec les secteurs productifs.

En vue de consolider les acquis du IIème Plan de développement, la stratégie retenue pour la période 1982 - 1986 et qui pourra être poursuivie se trouve axée sur les éléments suivants :

- la désenclavement du pays, grâce à la diversification des voies d'accès et des réseaux de télécommunication, afin de ne pas dépendre d'un seul corridor de désenclavement, la négociation d'accord de transit avec les pays voisins, et le soutien de tout financement concernant les projets utiles au Rwanda, mais localisés dans des pays voisins;
- le développement du tourisme international, tout en veillant à ce qu'il soit rentable, qu'il s'intéresse aux réalités socio-culturelles du pays et qu'il ne soit pas préjudiciable aux sites et aux moeurs;
- le renforcement des échanges économiques internationaux par l'accroissement et la diversification des échanges non seulement avec les pays industrialisés, mais également avec les pays en développement;
- l'accroissement de la coopération internationale dans le domaine aussi bien technique et financier que culturel; cela pour suppléer à la pénurie du pays en cadres nationaux et à l'insuffisance des moyens financiers internes, et pour promouvoir les échanges culturels entre le Rwanda et les différentes nations du monde;
- la poursuite de l'intégration régionale tant dans le cadre de l'O.B.K. que dans celui de la C.E.P.G.L., "l'existence des ressources communes et complémentaires, l'étroitesse du marché et l'enclavement imposent à notre pays une coopération régionale solide et efficace";
- la promotion des loisirs visant non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à "cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes; à sauvegarder des bonnes moeurs et à servir de moyen de mobilisation".

2.7. Les objectifs quantifiés à l'horizon 1986.

Dans les domaines économiques et sociaux, le IIIème Plan s'est fixé les objectifs ci-après :

2.7.1. Dans le domaine économique.

Le produit intérieur brut devrait croître au rythme moyen annuel de 4,8 % par an, ce qui, ramené à un taux de croissance de la population de 3,7 % par an, représente une progression moyenne annuelle de 1,1 % pour le produit intérieur brut par habitant. Celui-ci devrait passer de 20.800 FRW en 1980 à 22.200 FRW en 1986.

Il s'agit là d'une progression modeste mais réaliste compte tenu de la situation économique mondiale au début du Plan.

La consommation d'énergie devrait croître seulement de 3 % par an, mais les formes nobles (électricité, hydrocarbures, énergies renouvelables) devraient croître plus rapidement (10 % par an) et prendre une importance plus grande au détriment du bois.

Le bilan alimentaire devra marquer une amélioration notable afin d'obtenir, à partir de la seule production nationale, une couverture calorifique satisfaisante. Il faudra parallèlement tendre à une meilleure qualité de l'alimentation.

2.7.2. Dans le domaine social.

L'espérance de vie à la naissance devrait connaître un bond important en passant de 48,5 années en 1980 à 53,7 années en 1986 soit un accroissement de presque 5 années sur la durée du Plan. Ce résultat devrait provenir de l'amélioration de la couverture sanitaire (1 médecin pour 21.500 habitants en 1986 contre 1 médecin pour 30.500 habitants en 1980, 1 lit d'hôpital ou de centre de santé pour 625 habitants contre 1 lit pour 715 habitants en 1980).

Même si le taux d'alphabétisation devait peu bouger (de 36,6 % de la population adulte en 1980 et 40,2 % en 1986), le taux de scolarisation en première année du primaire devrait passer de 67 % à 84 %, ce qui se traduira par une population de 1.035.000 jeunes scolarisés dans le primaire en 1986 contre 705.000 en 1980.

Le nombre de logements bénéficiant des éléments de confort (éclairage électrique, eau dans le logement ou à une borne fontaine proche) devrait croître considérablement.

Pour que ces fruits de la croissance soient équitablement répartis dans l'ensemble de la population et ne profitent pas seulement à quelques-uns, un effort d'égalité et de solidarité considérable devra être consenti.

L'ensemble des résultats attendus du Plan se trouve décrit de façon détaillée dans la partie II du document du Plan.

2.8. Les programmes de développement sectoriel.

2.8.1. Agriculture et Elevage.

L'augmentation de la production dans ce secteur est une question de survie pour notre pays. En effet, la demande y est directement liée à l'accroissement de la population qui fournit la mesure de l'effort de production à réaliser.

.../...

Dans ce cadre le Gouvernement envisage des actions portant sur :

- l'amélioration de l'équilibre écologique agro-sylvo-pastoral des douze régions naturelles définies par l'ISAR;
- le développement et l'intensification de l'agriculture avec un accent tout particulier mis sur les cultures de base à encourager et déjà connues des agriculteurs et compte tenu de leur valeur alimentaire pour la population;
- la croissance des rendements à l'hectare des cultures prendra son appui sur :
 - La protection des sols et l'amélioration de leur fertilité par les moyens connus, tels que la lutte anti-érosive réalisée soit avec les plantes fourragères ou des arbres ou la généralisation de l'utilisation des amendements, engrais, ainsi que le respect des assolements;
 - Un renforcement important du nombre de vulgarisateurs en milieu rural et de leur rôle qui y est un élément prépondérant de l'amélioration de l'agriculture traditionnelle;
 - Une amélioration sensible de la mise à disposition des paysans de semences sélectionnées;
 - Une meilleure adaptation de la recherche agronomique en direction de ses applications et rapides au niveau des entreprises agricoles familiales;
 - Le développement de l'élevage en portant l'effort sur un accroissement du nombre de têtes de petit bétail, une meilleure gestion du troupeau de bovins et l'amélioration des performances par animal, orientée vers la semi-stabulation et une meilleure alimentation et hygiène du cheptel (bovin-ovin-caprin et basse-cour);
 - La protection des eaux de source par un boisement progressif des hautes collines et des fortes pentes.
- La continuation de l'effort de développement déjà entrepris pour la pêche, la pisciculture et l'apiculture;
- l'amélioration des circuits de distribution des intrants, de stockage et de commercialisation des surplus dégagés par les entreprises agricoles familiales;
- la mise à disposition des paysans d'un crédit agricole adapté à leurs besoins et à leurs moyens;
- le développement d'industries en amont et en aval de l'agriculture.

Les moyens les plus immédiats du développement rural se trouvent être d'une part les projets en cours et ceux ayant acquis un financement et d'autre part, l'amélioration du fonctionnement des structures institutionnelles existantes pour le secteur rural. A plus long terme, de nouveaux projets seront élaborés et lancés afin de combler des lacunes qui seront mises en évidence par l'évaluation des actions en cours.

C'est dans ce but qu'a été institué un fonds d'études susceptible d'accroître le degré d'indépendance du pays dans la conception et l'élaboration détaillée de projets aptes à atteindre les objectifs fixés par les autorités.

Les projets nouveaux dans l'agriculture viseront prioritairement à résorber les goulots d'étranglement qui s'opposent à la réalisation de la première mission, d'autosatisfaction des besoins alimentaires déjà programmés.

Dans l'équilibre à rechercher entre le sous-secteur des cultures vivrières et le sous-secteur des cultures industrielles d'exportation il sera nécessaire de renforcer considérablement l'office national pour le développement et la commercialisation des produits vivriers et des productions animales (OPROVIA) pour lui allouer des ressources comparables à celle de l'Office des Cultures Industrielles du Rwanda (OCIR). En particulier, l'OPROVIA devra être doté des moyens physiques et en personnel qualifié pour développer les cultures vivrières (intrants, moniteurs pour la vulgarisation, crédits de campagne, capacités de stockage et moyens de régularisation des prix aux producteurs).

Pour ce qui concerne la production d'intrants, l'accent sera mis sur les semences sélectionnées et le petit outillage agricole. La proportion de paysans atteinte actuellement par le service des semences sélectionnées est très insuffisante. L'impact de ce service devra donc être accru et les moyens devront lui être octroyés pour assurer une couverture réelle du Pays.

Pour le petit outillage, il ne s'agira pas seulement d'assurer la substitution de matériels produits sur place aux importations mais de produire de nouveaux outils adaptés aux conditions locales de production et de transformation.

Dans le contexte d'un système de production constitué par un nombre important de petites exploitations dont la taille moyenne est voisine d'un hectare, la priorité devra être donnée à de petites unités de transformation décentralisées afin d'en faciliter l'approvisionnement. Dans l'immédiat, pour les unités

transformation des productions (implantation de maïserie, minoterie, rizerie, huilerie, laiterie), les études technico-économiques devront être approfondies afin de bien en analyser la viabilité économique, de trouver les financements nécessaires et de les rendre rapidement opérationnelles.

2.3.2. Industrie, artisanat et mines.

Le Gouvernement entend accélérer le développement industriel du pays conformément aux orientations suivantes :

- la transformation des matières premières locales;
- l'industrialisation intégrée en amont et en aval de l'agriculture;
- la production de biens de consommation de masse.

Dans cet esprit d'intégration, l'industrie s'est vue assigner la mission d'orienter ses activités vers la satisfaction des besoins de la population, en biens de consommation courante pour les ménages et en produits nécessaires au développement du secteur agricole (engrais, pesticides, outillages agricoles, moyens de transport et de manutention adaptés à l'agriculture).

En outre, les unités industrielles poursuivront les efforts pour trouver, à partir des matières et ressources naturelles locales, le plus possible de produits de substitution aux importations.

De même, chaque fois qu'il sera possible, il sera procédé à l'importation de matières premières ou de produits semi-finis afin de les transformer sur place pour satisfaire le marché intérieur et dégager le cas échéant, un surplus pour l'exportation.

Enfin, le développement industriel envisagé aura pour finalités :

- la décentralisation des industries au niveau des régions du pays, afin que ces régions puissent valoriser elles-mêmes leurs propres ressources transformables et éviter une concentration trop importante des moyens industriels sur la capitale. La promotion de vocations industrielles régionales servira aussi de stimulant pour entreprises et le commerce en favorisant davantage les spécialisations;
- la multiplication des industries à forte intensité de main-d'œuvre;
- la promotion de la petite industrie, créatrice d'emplois, et plus particulièrement de l'artisanat de production.

Pour améliorer le rendement des entreprises artisanales, le Gouvernement se propose de :

.../...

- inciter les artisans à se regrouper en associations de fait ou en coopératives, et ainsi concentrer leur activité afin de mieux assurer leur approvisionnement et la commercialisation de leur production;
- apporter aux artisans une assistance en vue d'améliorer leur productivité, la qualité et la diversité de leurs produits et la gestion de leurs entreprises;
- faciliter l'accès des artisans au crédit bancaire, tant pour leurs besoins de commercialisation que d'équipement;
- uniformiser et diversifier la production artisanale, lorsque cela est justifié, par la création de prototypes et de modèles.

Afin de créer des conditions d'accueil favorables pour l'implantation de nouvelles industries, le lotissement et l'aménagement de zones et de domaines industriels seront réalisés dans certaines préfectures.

La petite industrie sera appuyée par la création de plusieurs domaines industriels, l'instauration d'un fonds de garantie pour les petites entreprises et la création d'un service spécialisé de la Banque Rwandaise de Développement en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Dans le secteur des Mines et Carrieres, le Gouvernement recherchera l'amélioration de la production en quantité et en qualité. Pour ce faire, la recherche de la productivité maximale des opérations déjà existantes sera poursuivie et renforcée grâce d'une part à la restructuration du secteur et une assistance particulière aux artisans miniers et d'autre part à la modernisation des moyens d'exploitation et l'amélioration des techniques de récupération.

En plus, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre rapide d'un important programme de recherche minière appuyée sur une carte géomorphologique et des méthodes modernes de prospection.

Les investissements seront poursuivis pour :

- la mise en exploitation de nouveaux gisements, l'affinage et le traitement au Rwanda des minerais métalliques;
- l'extraction et la transformation des pierres précieuses et semi-précieuses;
- l'ouverture de nouvelles carrières, particulièrement celles susceptibles de fournir les matériaux de base à la construction des routes;
- l'extraction des calcaires nécessaires à fabrication de la chaux et du ciment pour la construction et à la production d'amandement pour les terres acides du secteur agricole.

Dans le domaine de la production d'énergie, il faudra arriver à fournir à chacun l'énergie qui lui est nécessaire pour satisfaire ses besoins et lui assurer un bien-être minimum, et permettre aux secteurs secondaires et tertiaire de se développer à un rythme accéléré afin d'absorber l'accroissement de la production d'énergie. Le secteur de l'énergie étant le moteur du développement économique et devant le précéder, il faudra lui accorder la priorité afin qu'il puisse permettre l'industrialisation, la transformation des produits et l'amélioration du bien-être de la population.

2.9. Les services.

2.9.1. Le commerce intérieur.

Puisque la stratégie de développement économique s'oriente plus particulièrement vers le développement du secteur rural, l'encouragement du paysan à produire plus s'inscrit parmi les grandes lignes de la politique économique du pays. Le paysan sera encouragé s'il vend ses produits à un prix rémunérateur. Ainsi, il s'impose une politique appropriée des prix à la consommation, qui s'appuie sur l'engagement d'une lutte contre toute sorte de spéculation de la part des commerçants. Toute hausse injustifiée des prix sera soumise à une répression.

L'écoulement et la circulation des biens produits dans des milieux ruraux seront possibles si on adopte des voies et moyens adéquats pour favoriser les échanges entre différentes régions du pays.

Les investissements spéculatifs seront découragés et le secteur productif générateur d'emplois et de valeur ajoutée accueillera le travail de créativité à travers les actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda.

Pour rendre l'économie plus dynamique, la concurrence sera favorisée tout en évitant ou du moins en contrôlant les situations monopolistiques et en encourageant des spécialisations. Les activités commerciales ont besoin d'une réglementation adaptée à la conjoncture du moment. Ainsi, sera mise à jour la législation sur l'exercice des activités commerciales.

2.9.2. Transports.

Le Gouvernement envisage le développement du transport en commun des personnes et des marchandises à l'intérieur du pays. Le confort et la sécurité des voyageurs sur des moyens de transport en commun seront encouragés car l'ONATRA-COM à lui seul ne peut pas résoudre tous les problèmes afférents au transport en commun.

Il est envisagé une réglementation du transport intérieur des marchandises, de telle sorte que le coût ne grève pas beaucoup le prix des marchandises et que les marchandises soient transportées dans de bonnes conditions.

2.10. Finances publiques.

Les finances publiques seront caractérisées par une bonne exécution budgétaire à réaliser à travers le recouvrement des recettes de l'Etat. Il est confié au Ministère des Finances et de l'Economie la mission d'augmenter les recettes de l'Etat par une loi fiscale appropriée et par une diversification et un accroissement de la valeur ajoutée des produits d'exportation.

D'autre part, afin d'accroître les ressources financières du pays, le Gouvernement rwandais insiste sur la nécessité de tirer le meilleur parti des fonds mobilisables pour les actions de développement tels que :

a) Sources internes.

- Budgets nationaux (budget ordinaire, budget de développement)
- L'investissement travail (autofinancement des ménages et travaux communautaires de développement "UKUGANDA")
- Réinvestissement direct des résidents
 - Réinvestissement des bénéfices des sociétés déjà installées au RWANDA.
 - Fonds communal de développement ainsi que les finances communales.

b) Sources externes.

- L'investissement direct étranger
- L'aide publique au Développement (aides non remboursables et les emprunts extérieurs).

Le III^e Plan de développement économique, social et culturel 1982 - 1986 prévoit comme suit la répartition du financement par secteur et par source de financement :

Répartition sectorielle des investissements pour la période 1982 - 1986

(Hors budget ordinaire en millions FRW, 1980)

Secteur	Montant Total des programmes identifiés	Tranche prioritaire 1982-1986	% du Total	Investissement privé intérieur autofinancement	Budget du développement	Investissement travail	Financement extérieur
1. Agriculture	52.909	30.000	24	-	3.000	4.500	22.500
2. Industrie et artisanat	52.466	24.000	19,2	4.688	4.312	-	15.000
3. Energie et eau	19.124	7.000	5,6	500	1.000	500	5.000
4. Bâtiments, travaux publics et infrastructures	57.332	23.953	19,1	-	6.068	3.100	14.785
5. Commerce, Hôtellerie et Tourisme	6.260	6.260	5	1.962	1.400	-	2.898
6. Transports, Postes et Télécommunications	10.711	8.733	7	500	1.500	-	6.733
7. Institutions financières	1.330	1.330	1,1	1.080	150	-	100
8. Educations et formation	12.680	9.816	7,8	-	1.700	800	7.316
9. Recherche scientifique	1.153	350	0,3	-	-	-	350
10. Santé	7.264	5.384	4,3	-	1.620	450	3.314
11. Services sociaux	2.739	2.208	1,8	1.170	250	-	788
12. Services culturels	1.226	816	0,7	100	630	-	86
13. Investissement non détaillés ailleurs	7.072	5.150	4,1	-	1.370	650	3.130
TOTAL GENERAL	232.266	125.000	100	10.000	23.000	10.000	82.000

dont 4 milliards d'investissement direct.

III. LA POLEMIQUE INDUSTRIELLE

3.1. Situation actuelle de l'industrie

Quasiment inexistant au moment de l'accession du Rwanda à l'indépendance en 1962, le secteur industriel s'est depuis lors relativement développé et représente, 22 ans après, une certaine d'entreprises dignes d'être mentionnées y compris les garages et l'industrie de la construction.

Ce secteur qui a enregistré un taux de croissance annuel de l'ordre de 17 % au cours de la dernière décennie contribution à la formation du PIB a oscillé entre 15 % et 22 % par an, demeure néanmoins faible bien que manifestement en augmentation par rapport à ce qu'il était à l'époque coloniale.

La situation actuelle de l'industrie se reflète dans le tableau n° 10 ci-dessous qui donne la liste des entreprises industrielles existantes à fin décembre 1984.

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	SECTEUR	TYPE DE CAPITAL	DATE DE CREATION	EMPLI	PRODUCTION	REVENUS	REMARQUES
1	OSIRI	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
2	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
3	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
4	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
5	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
6	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
7	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
8	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
9	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	
10	INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	Industrie de la construction	Privé	1962	10	Construction de bâtiments	100 000 000	

Tableau n° 10

Tableau n° 10

Tableau n° 10

Liste des entreprises industrielles existantes (suite)

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
13.	ETIRU	RUHENGIRI	Privé	-Monture de blés -blés -Usine de café Usine du thé et plantations Usine du thé et plantation	- -	14.000T/an 3.000T/an
14.	USINE A THE KITABI	GIKONGORO	Etatique		600 T	384 T
15.	USINE A THE MATA	GIKONGORO	Etatique		1.200 T	279 T
16.	USINE A THE GISAKURARA	CYANGUGU	Etatique		1.300 T	866 T
17.	USINE A THE SHAGASHA	CYANGUGU	Etatique		1.800 T	1.100 T
18.	USINE A THE GISOVU	KIBUYE	Etatique		-	-
19.	USINE A THE NYABIHU	GISENYI	Etatique		1.400 T	620 T
20.	USINE A THE PFUNDA	GISENYI	Etatique		1.200 T	214 T
21.	USINE A THE RUBAYA	GISENYI	Etatique			
22.	USINE A THE CYOHOMA RUKERI	BYUMBA	Etatique		1.200 T	1.238 T
23.	USINE A THE MULLINDI	BYUMBA	Etatique		3.000 T	2.138 T
24.	SOMAFRUIT	CYANGUGU	Mixte	-Jus de fruits Marakuja	400 T	681 T
25.	BRALIRWA	GISENYI	Mixte	-Bière Pfinus	700.000 Hl	650.000 Hl
26.	OVI BAR	KIGALI	Mixte	-Limonades	-	10.325 Hl
27.	CIGARERIE DE RWAZA	RUHENGIRI	Privé	-Jus et vins de banane	-	-13.765 Hl de jus de vin
28.	SHIRAWAKA A.	KIGALI	Privé	-Cigare -Pâtes alimentai- res	40 T	-
29.	Farme de RUBILIZI	KIGALI	Etatique	-Lait Yaourt	-	-

Tableau n° 10.

Liste des entreprises industrielles existantes

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme Juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
2. Papeterie	30. Boulangerie Alexakis	BUTARE	Privé	- Boulangerie	-	-
	31. TABARWANDA	KIGALI	Mixte	- Cigarettes	1 milliard de cigarettes	360 mio de cigarettes
	32. Boulangerie industrielle	KIGALI	Privé	- Boulangerie	-	-
	33. Biscuiterie Ramji	KIGALI	Privé	- Biscuits	-	-
	34. Imprimerie de Kigali	KIGALI	Privé	- Travaux d'imprimerie	-	-
	35. Imprimerie Nationale	KIGALI	Etatique	"	-	-
	36. Imprimerie Scolaire	KIGALI	Etatique	- Impression des manuels scolaires	-	-
	37. Imprimerie de Kabgayi	GITARAMA	Privé	- Travaux d'imprimerie	-	-
	38. IMPRIPARWA	KIGALI	Privé	"	-	-
	39. Printer Set	KIGALI	Privé	"	-	-
	40. IMPRICO	KIGALI	Privé	"	-	-
3. TEXTILES CUIRS ET PNEUMATI-QUE	41. Papeterie de ZAZA	KIBUNGO	Etatique	- Plaques isolantes - Cartons d'emballage	1.200.000 cartons	360.000 cartons
	42. BANDAG	KIGALI	Privé	- Rechapage des pneus	12.000 pneus	5.000 pneus
	43. BATA	KIGALI	Privé	- Chaussures en plastique	-	-
	44. RWANTEXCO	KIGALI	Mixte	- Couvertures	600.000 pièces	480.000 pièces

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme Juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
4. Métallurgie et Electronique	45. SODEPARAL	KIGALI	Mixte	- Chaussures en cuir - Ceintures et articles de maroquinerie	-	-
	46. Fabrique de chaussures	KIGALI	Privé	- Chaussures	-	-
	47. OPEXIRWA	KIGALI	Privé	- Tissus	5 x 10 ⁶ mètres	-
	48. Ets Anik Rwanda	KIGALI	Privé	- Serviettes hygiéniques	-	-
	49. Ets Ramnik	KIGALI	Privé	- Clous et grillages	2500 T/an	1200 t/an
	50. SOMIKWA (Fonderie)	KIGALI	Mixte	- Etain	-	-
	51. KANUMETAL	KIGALI	Privé	- Equipements métalliques	-	-
	52. Fabrique de casseroles	CYANGUGU	Privé	- Casseroles et valises	-	-
5. CHIMIE & PARACHIMIQUE	53. RWANDA Steel	KIGALI	Privé	- Outillage agricole	-	-
	54. EMBANDEX-Chillington	KIGALI	Privé	- Matériels agricoles	-	-
	55. MERA	KIGALI	Coopérative	- Radio-Récepteurs	1.000 postes	-
	56. Sulfo-Rwanda	KIGALI	Privé	- Savons, cosmétiques et insecticides	2.730 T.	-
	57. RWANDA-PAINTS	KIGALI	Privé	- Peintures	3.200 T.	400 T.
5. CHIMIE & PARACHIMIQUE	58. OPIRWA	RUHENGERI	Etatique	- Pyrèthre	-	600 Kg/jour
	59. SIRWA-Color	KIGALI	Privé	- Peintures	-	-
	60. SAKIRWA	KIGALI	Privé	- Savons	11.160 T	2.440 T
	61. MIRONKO-Plastic INDUSTRIES	KIGALI	Privé	- Equipements en plastiques	2059 T de moulage	479 T
	62. RWANDA Foam	KIGALI	Privé	- Matelas en mousse	-	-
	63. SONATUBES	KIGALI	Privé	- Tuyaux en PVC	420 T	350 T

Tableau n° 10 : Liste des entreprises industrielles existantes.

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme Juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
6. B.T.P.	64. RWAKINA	CYANGUGU	Mixte	- Sulfate de quinine	55 T.	-
	65. MAIDHALI Fourniture Works	KIGALI	Privé	- Matelas en mousse	-	-
	66. Usine d'Allumettes	BUTARE	Etatique	- Allumettes	43.200.000 boîtes	27.000.000 boîtes
	67. Usine de peintures KARAMBIZI	KIGALI	Privé	- Peinture	-	-
	68. GECICO	KIGALI	Privé	- Bâtiments et immeubles	-	-
	69. EMUJECO	KIGALI	Privé	"	-	-
	70. Entreprise USENGIMANA R.	KIGALI	Privé	"	-	-
	71. SOGEE	KIGALI	Privé	"	-	-
	72. UN TOIT A TOI	KIGALI	Coopérative	"	-	-
	73. SOCOTRA	KIGALI	Privé	"	-	-
74. MURRI-FRERES	KIGALI	Privé	"	-	-	
75. Auxel tra-Béton	KIGALI	Privé	- Bâtiments immeubles et Ponts & chaussées	-	-	
76. Caisse Hypothécaire du Rwanda	KIGALI	Etatique	Bâtiments immeubles	-	-	
77. Entreprise SEBULIKOKO C.	KIGALI	Privé	- Bâtiments et Immeubles	-	-	

Liste des entreprises industrielles existantes (Suite)

Branches d'activité	Entreprises	Localisation	Forme juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
7. Matériaux de construction	78. Entreprise CITEMANA	KIGALI	Privé	-Immeubles et bâtiments	-	-
	79. Compagnes Bâtisseurs	KIGALI	Privé	-Bâtiments	-	-
	80. COLAS	KIGALI	Privé	-Ponts et Chaussées	-	-
	81. ASTALDI International	KIGALI	Privé	-Ponts et Chaussées	-	-
	82. De Greef	KIGALI	Privé	-Bâtiments et Immeubles	-	-
	83. ENGECO	KIGALI	Privé	"	-	-
	84. KAMANA Claver	KIGALI	Privé	"	-	-
	84. PIRARD	KIGALI	Privé	"	-	-
	86. Cimenterie de MASHYUZA (CIMERWA)	CYANGUGU	Mixte	-Ciment	50.000T	-
	87. RWANDA PROFIL	KIGALI	Privé	-Profils métalliques, Serrures et cadenas	-	-
88. TOLLIRWA	KIGALI	Privé	-Rôles et bac aut-portants	14.400T de tôles	8.000T de tôles	
89. COOPITO PCOT	RUHENGERRI	Coopérative	-Ciment bouzolanique et chaux	-	-	
90. Briqueterie de KINYINYA	KIGALI	Etatique	-Briques cuites	-	-	

Tableau n° 10

Liste des entreprises industrielles existantes (suite)

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
INDUSTRIE	91. Entreprise MATTON	KIGALI	Privé	- Blocs ciment	-	-
	92. SIRWA	KIGALI	Privé	- Carrelage ru- ral	-	-
	93. LA RWANDAISE	KIGALI	Privé	- Grillages et treillis métal- liques	-	-
	94. COMETA	KIGALI	Coopérative	- Mobilier et constructions	-	-
	95. COMERWA	KIGALI	Coopérative	"	-	-
	96. Rwanda Furniture Works	KIGALI	Privé	"	-	-
	97. A.T.S.	KIGALI	Privé	"	-	-
	98. FAMERWA	KIGALI	Privé	"	-	-
	99. SONECORWA	KIGALI	Privé	"	-	-
	100. Méniserie de Kabgayi	Gitaroma	Privé	"	-	-
	101. KAPITULA Felix	GISENYI	Privé	"	-	-
	102. RWANDA MEUBLES	GISENYI	Privé	"	-	-
	103. Méniserie du Diocèse de Butare	BUTARE	Privé	"	-	-
	104. Namdhari Furniture Works	KIGALI	Privé	"	-	-

Tableau n° 10
Liste des entreprises industrielles existantes

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme Juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
MECANIQUE	105 Association des ménusiers de Ruhunda	Kibungo	Coopérative	"	-	-
	106 COMEBU	Gitarama	Coopérative	"	-	-
	107 COJIRU	Ruhengeri	Coopérative	"	-	-
	108 CUMECO	Gikongoro	Coopérative	"	-	-
	109 atelier de menuiserie et de soudure de Mushaka	Byumba	Coopérative	"	-	-
	110 Coopartimu	Kigali	Privé	Constructions mécaniques	-	-
	111 ANEGERWA	Kigali	Privé	Carrosseries et citernes	-	-
	112 Ets MASSINDO	Kigali	Privé	Carrosseries et citernes	-	-
	113 ACMT	Kigali	Privé	Réparation des véhicules	-	-
	114 Garage TOMINI	Kigali	Privé	"	-	-
	115 ATTM	Kigali	Privé	"	-	-
	116 Garage Autorwa	Kigali	Privé	"	-	-
	117 Kigali Motor	Kigali	Privé	"	-	-
	118 La Rwandaise	Kigali	Privé	"	-	-
119 N.A.H.V.	Kigali	Privé	"	-	-	

Tableau n° 10

Liste des entreprises industrielles existantes

Branches d'activités	Entreprises	Localisation	Forme juridique	Produits	Capacité nominale	Capacité réelle
	120. SAR MOTOR	KIGALI	Privé	Réparation des véhicules	-	-
	121. A. UGAR	KIGALI	Privé	"	-	-
	122. OHATERACON	KIGALI	Etatique	"	-	-
	123. Garage de KARUBANDA	BUTARE	Etatique	"	-	-
10. MINES	SO IRTA	KIGALI	Mixte	Cassitérite, Wolfram, béryl colombo-tantalite, Or.	-	-
11. ENERGIE	124. Centrale hydro-électrique de la MURUKA	RUMINGERI	Etatique	Electricité	-	11,25 MW
	125. Centrale hydro-électrique de la MUKUNGWA	RUMINGERI	Etatique	"	-	12,0 MW
	126. Centrale hydro-électrique de GIHIRA	GISENYI	Etatique	"	-	1,18 MW

3.2. Les contraintes et les solutions adoptées ou à adopter

Le développement industriel du Rwanda évolue non sans difficultés. Ces difficultés sont de plusieurs natures mais des efforts ont été déployés et se poursuivent en vue de les maîtriser. On cite souvent :

- 1'Enclavement du pays
- 1'insuffisance des ressources naturelles
- les dimensions du marché local
- 1'insuffisance de capitaux
- 1'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée, de la formation des cadres et des opérateurs économiques
- la non-disponibilité des études de projets.

3.2.1. Enclavement du Pays

Il est vrai que le Rwanda est situé loin du littoral afin de pouvoir s'approvisionner avec facilités. Il est situé à 1.700 km de route du port de Mombasa (Kenya), principal port d'approvisionnement.

Ainsi en tenant compte de cet aspect, le Rwanda s'est employé, depuis un certain temps, à diversifier ses voies de sortie ainsi que celles de distribution à l'intérieur du pays, à moderniser son réseau nationale et internationale de télécommunications.

3.2.1.1. Réseaux routiers.

a) Routes asphaltées :

- 1) KIGALI - KIBUNGO - RUSUMU (vers la Tanzanie) : 160 Km
- 2) KIGALI - GATUNDA (vers l'Uganda) : 75 Km
- 3) RUMENGERI - GICOMIYI (vers le Zaïre) : 63 Km
- 4) RUMENGERI - CYANIKA (vers l'Uganda) : 25 Km
- 5) BUTARE - AKANYARU (vers le Burundi) : 19 Km
- 6) KIGALI - RUMENGERI (bretelle intérieure) : 27,5 Km
- 7) KIGALI - BUTARE (bretelle intérieure) : 135 Km

b) Routes en voie d'asphaltage

- 1) BUTARE - CYANGUGU (vers le Zaïre)
- 2) KAYONZA - KIGINTIYA (vers l'Uganda)
- 3) GITARAMA - RUMENGERI (bretelle intérieure)
- 4) KIBUYE - KIBENDEZI (bretelle intérieure)
- 5) GITARAMA - KIBUYE (bretelle intérieure)

.../...

c) Autres voiries

Plusieurs routes secondaires reliant les différentes régions du pays aux artères principales existent et d'autres continuent à être créées.

Il convient d'ajouter à cela l'allègement et l'harmonisation des formalités douanières de transit, de transport et d'entreposage sur les corridors, par lesquels passent nos marchandises à savoir le corridor Nord (Mombasa, Nairobi, Kampala, Kigali), le corridor centre (Dar es Salam, Isaka, Rusumo, Kigali), et le corridor Sud (Dar es Salam, Kigoma, Bujumbura, Kigali). Ces formalités sont en cours de finalisation avec les pays concernés qui ont entrepris par ailleurs des projets régionaux pour les infrastructures nécessaires.

3.2.1.2. Voies aériennes

Actuellement, la liaison internationale est assurée par l'aéroport international de Kanombe (12 km de Kigali) où peuvent atterrir des avions de type Boeing 747, tandis que les liaisons intérieures sont assurées par des pistes d'atterrissage qui existent dans certains chefs-lieux de préfecture et centres économiques importants : BUTARE, GISENYI, RUHENGARI, CYANGUGU (Kanembe) et GABIRO.

3.2.1.3. Les postes et télécommunications

Actuellement, chaque chef-lieu de préfecture (voire même certaines sous-préfectures) dispose d'un service postal et de télécommunications.

Des efforts sont menés par le Gouvernement en vue d'améliorer et de développer son réseau intérieur de communications.

Des efforts sont menés par le Gouvernement en vue d'améliorer et de développer son réseau intérieur de communication.

Au niveau international, un faisceau hertzien relie Kigali à Kampala, Frankfurt, Paris et Bruxelles. La mise sur pied de la station terrestre de télécommunications, la modernisation du centre de transit international, le remplacement des centraux téléphoniques, l'extension des réseaux télex et téléphones à d'autres agglomérations assurent autant de facilités en matière de télécommunications.

Bien que ces efforts ont été déployés pour atténuer les effets de l'enclavement sur l'économie rwandaise, il n'en reste pas moins vrai que le pays doit toujours supporter les coûts du transport dans ses approvisionnements de l'Étranger.

3.2.2. Insuffisance des ressources naturelles

La politique d'industrialisation du Rwanda est basée prioritairement sur la valorisation des ressources naturelles locales.

qu'il s'agisse de produits agricoles, de ceux du sous-sol ou de la production d'énergie correspondante, en vue de mieux alimenter le marché local et d'exporter des produits ayant acquis un maximum de valeur ajoutée afin de générer des devises dont le pays a besoin,

Dans le cas du Rwanda, les ressources pouvant servir de matières premières sont limitées, mais on sait qu'il existe des pays qui ont développé leur secteur industriel tout en étant dépourvus de ressources naturelles propres.

3.2.3. Dimensions du marché local.

Par sa superficie, le Rwanda est d'une faible étendue mais l'effectif de sa population (5,5 millions) garantit un marché potentiel réel; malheureusement son pouvoir d'achat reste limité.

Ainsi la politique du Gouvernement envisage, la création de nouveaux emplois rémunérateurs par le développement de tous les secteurs d'activités économiques y compris celui de l'industrie. Ceci permettra une redistribution des revenus et un accroissement du pouvoir d'achat de la population afin d'assurer un marché suffisamment grand pour la production nationale.

3.2.4. Marché régional

Dans le même ordre d'idées et conscient de ce problème de marché, le Rwanda a conçu un développement basé sur une coopération régionale soutenue. C'est ainsi qu'il participe, avec ses voisins immédiats, aux organisations économiques de développement régional telles que la C.E.P.G.L., l'O.B.K., la E.E.F., la C.E.E.A.C.).

Cette limitation du marché local conjuguée avec la contrainte de l'enclavement ont inspiré au gouvernement rwandais l'idée d'un développement basé sur une coopération régionale. Celle-ci est appuyée sur l'existence de ressources naturelles communes ou complémentaires en plus du climat d'entente et de bon voisinage qui caractérise les relations du Rwanda avec les pays limitrophes. Voilà sur quoi le gouvernement s'est fondé pour aller plus loin que son marché national en participant avec ses voisins immédiats à des Organisations Economiques de Développement Régional aboutissant à la création d'un marché plus vaste. Ci-devant les données de base caractéristiques de ce marché régional.

Tableau

Organisation	Pays membres	Superficie (km ²)	Population (mille d'hab.)	P.N.B. (mil- liard)	P.N.B. Habitant (C)
Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.)	Burundi	27.834	4,200	0,9	230
	Rwanda	26.338	5,300	1,1	220
	Zaire	2.345.409	30,100	6,9	230
	Ensemble CEPGL	2.399.581	39,600	8,9	224,74
Union Doua- nière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)	Cameroun	475.442	3,700	6,4	740
	Centrafrique	622.984	2,400	0,7	280
	Congo	342.000	1,600	1,2	780
	Gabon	267.667	0,550	4,3	660
	Guinée Equatoriale	28.051	0,360	0,1	390
	Tchad	1.284.000	4,600	0,6	130
	Ensemble UDEAC	3.020.144	18,210	13,3	730,36
Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.)	U.D.E.A.C.	3.020.144	18,210	13,3	730,36
	Sao Tomé et Principe	964	0,100	0,07	700,00
	C.E.P.G.L.	2.399.581	39,600	8,9	224,74
	Ensemble CEEAC	5.420.689	57,910	22,27	384,56
Zone d'Echanges Préférer- tiels (Z.E.P.)	Burundi	27.834	4,200	0,9	230
	Comores	2.171	0,340	0,1	350
	Djibouti	22.000	22,000	0,320	550
	Ethiopie	1.221.900	33,500	4,9	150
	Kenya	582.646	16,500	7,5	460
	Lesotho	30.355	1,400	0,55	410
	Malawi	118.484	6,200	1,5	240
	Maurice	1.865	0,960	1,2	1.300
	Rwanda	26.338	5,300	1,1	220
	Somalie	637.657	3,800	0,8	210
	Swaziland	17.363	0,550	0,4	700
	Uganda	236.036	14,100	4,4	310
	Zambie	752.614	5,950	3,2	540
	Zimbabwe	390.580	7,600	5,5	720
Ensemble Z.E.P.	4.067.843	100,720	32,15	319,20	

.../...

3.2.5. Insuffisance des capitaux

Le démarrage de l'industrialisation du Rwanda indépendant a été freiné par l'insuffisance des capitaux pour financer l'industrie tant à la phase des études qu'à celle de la réalisation des projets industriels.

Les capacités de financement interne sont limitées à cause de la faiblesse des revenus qui ne permet pas une épargne substantielle capable de soutenir le coût des investissements industriels. Ainsi on ne peut pas compter sur un apport massif ni de la part des pouvoirs publics dans le cadre des budgets d'investissement ni de la part des particuliers (entreprises ou ménages) par le biais d'une prise de parts sociales dans les sociétés industrielles. De même les institutions financières locales ne peuvent pas dépasser certaines limites dans le cofinancement des projets industriels.

Le Gouvernement rwandais n'a cessé de déployer et continue de fournir des efforts dans la participation et la recherche du financement du secteur industriel.

La conjugaison des ressources financières internes et des cofinancements extérieurs, publics ou privés, bilatéraux ou multilatéraux allégeront les effets de l'insuffisance des capitaux. Il importerait tout d'abord de mobiliser une plus grande épargne intérieure en faveur de l'industrie et de mener une politique qui puisse augmenter le taux du volume des investissements par rapport au Produit Intérieur Brut. Ainsi, le Gouvernement de la deuxième République envisage de mettre sur pied une politique de démocratisation du crédit, la restructuration du fonds spécial de garantie et accroître le rôle de la Banque Rwandaise de Développement et des opérateurs économiques nationaux dans le financement du secteur de l'artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises.

3.2.6. L'insuffisance de la main d'oeuvre qualifiée, de la formation des cadres et des opérateurs économiques.

Bien que les connaissances techniques générales de base chez de nombreux travailleurs soient estimées appropriées par la plupart des observateurs, il est reconnu en même temps que le know-how technique spécialisé chez les investisseurs rwandais pour lancer une entreprise nouvelle qui sera souvent la première de son genre est pour une grande part absent. C'est sans nul doute pour cette raison que la plus grosse partie des industries privées au Rwanda est réalisée plutôt par des étrangers.

C'est également pour la même raison qu'actuellement il existe un nombre extrêmement limité d'activités non-commerciales entreprises par des investisseurs rwandais.

Il en résulte que l'éventail de connaissances techniques disponibles chez la main d'oeuvre locale s'en trouve limité tandis que les avantages de l'effet de démonstration qui auraient pu résulter d'un plus grand nombre d'exemples de réussite comme cela s'observe dans de nombreux pays industrialisés n'existent pas encore au Rwanda, pays où l'industrialisation est à peine amorcée.

Le manque de connaissances techniques est un sérieux goulot d'étranglement pour le démarrage et la croissance du secteur secondaire, en particulier dans les domaines de services et de l'industrie.

A cela s'ajoute hélas la faible connaissance de gestion qui, au fur et à mesure que les entreprises se développent et que s'opère la diversification des activités fait que généralement le plus grand nombre des entreprises connues pataugent.

L'absence d'une formation en matière de gestion pour les hommes d'affaires rwandais est une lacune très importante dans les efforts de promotion de l'entreprise privée et industrielle. La seule offre dans ce domaine actuellement est le cours de comptabilité élémentaire organisé par la CCI. De nombreux chefs et cadres d'entreprises sont sur la liste d'attente pour suivre cette formation dont on sent, par ailleurs, qu'il faudrait en augmenter le volume et le niveau de sophistication des cours dispensés.

Par exemple il y aurait lieu d'assurer la formation de ces hommes en gestion générale : gestion du personnel, marketing, gestion comptable, gestion financière, gestion des stocks, etc...

Interviennent dans un système de formation s'adressant au monde des affaires et des cadres des entreprises : la CCIR, le Centre de Formation et de Recherche Coopératives, le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, les Ministères chargés de l'Enseignement. Ces institutions ont été sensibilisées, mobilisées et réaménagées pour assurer la formation professionnelle requise de toute urgence par le monde des opérateurs économiques.

Enfin en ce qui touche plus particulièrement le domaine industriel et commercial de l'Etat, il a été créé au niveau de la Présidence de la République un service d'expertise appelé "Centrale Comptable et d'Organisation" qui évalue le fonctionnement des entreprises concernées, décèle les difficultés éventuelles et propose des mesures de redressement.

Ce service comporte également un volet "formation" et dispense un cours de gestion à l'intention des chefs et cadres d'entreprises publiques.

3.2.7. La non-disponibilité des études de projets.

On a souvent remarqué avec regret que même pour les projets rentables et disposant d'un marché suffisant pour leurs productions il est quasi impossible de se fier aux seules études des services rwandais. On rencontre chez les hommes d'affaires rwandais un seul sujet de plainte concernant la difficulté de constituer des dossiers bancables, non pas que la Banque Rwandaise de Développement soit peu disposée à prêter des fonds mais plutôt parce que les analyses qu'elle fait des dossiers présentés aboutissent à la conclusion que telle entreprise projetée exigerait un prêt plus volumineux que celui demandé par le promoteur.

Les études bancables étant indispensables pour mobiliser les fonds de financement des projets, le recours à des services d'études étrangers fut longtemps la solution forcée. Hélas bien souvent, à l'élaboration des études de ce genre a présidé le souci de vendre des machines et équipement et le Rwanda a dû se rendre compte qu'il a des fois importé des problèmes en lieu et place des techniques effectivement adaptées.

Actuellement plusieurs institutions sont engagées dans la préparation des études de faisabilité et dans l'assistance aux hommes d'affaires dans ce travail.

- a) La Direction Générale de l'Industrie par le biais de la Direction de la Promotion Industrielle du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat aide les hommes d'affaires à élaborer des dossiers de projets avec études de faisabilité. Cette Direction dispose d'une équipe d'assistance technique de l'ONUDI qui oeuvre en collaboration avec quelques fonctionnaires du même Ministère.

Ce service est supposé théoriquement réaliser des études du secteur général et identifier les possibilités d'investissement viables. Jusqu'ici l'action de cette expertise a abondé dans le sens de l'assistance aux investisseurs pour l'examen des projets dans les moindres détails.

- b) Le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) est une institution étatique autonome mais placée sous le patronage du Ministère du Plan. Elle prépare également des études de faisabilité soit seule, soit en collaboration avec des bureaux d'études étrangers. Comptant sur la compétence d'un personnel d'environ une vingtaine de diplômés universitaires dans les domaines variés de l'ingénierie, l'agronomie, la géologie, l'économie, la sociologie et le droit, le Bureau National d'Etudes de Projets est capable désormais de réaliser des études détaillées allant jusqu'à la préparation des dossiers d'appel d'offres.

Il perçoit des honoraires assez élevés, ce qui des fois n'est pas accessible aux particuliers. Néanmoins il a passé des contrats avec des entreprises tant publiques que privées de sorte qu'il est pleinement utilisé à ce jour.

Son travail jusqu'ici a porté principalement sur de grandes études d'ingénierie et d'infrastructure bien qu'il soit outillé pour faire des études de faisabilité industrielle (briqueterie, huile alimentaire, réhabilitation d'usine, etc...).

- c) La Banque Rwandaise de Développement dispose à la fois d'un Service chargé de la promotion des P.M.E et d'un Bureau d'Identification des Projets.

Le Service aux P.M.E, composé de 4 personnes, assiste les emprunteurs dans la dernière mise au point de leurs études de faisabilité, mise au point dans l'optique de la banque même. C'est ce service également qui fait compléter les derniers documents de prêt.

Composé de 2 personnes, le Bureau d'Identification est de création récente pour la réalisation des études sectorielles relativement générales afin d'identifier les domaines offrant des possibilités d'investissement.

- d) La Chambre de Commerce et d'Industrie envisage aussi la création d'un service qui prêtera son assistance aux hommes d'affaires pour la préparation des études de préinvestissement et de viabilité des projets. Mais ce service sera particulièrement chargé d'inciter les promoteurs potentiels à investir et aidera ceux qui sont décidés à préparer leurs demandes de prêts.
- e) La Direction Générale de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, prend en charge spécialement l'étude des projets du secteur de l'artisanat et des P.M.E. En même temps elle s'occupe de la promotion et de l'organisation dudit secteur.

3.3. Les atouts de l'industrialisation

Parmi les facteurs favorables au développement économique en général et à l'industrialisation du Rwanda en particulier l'on est en droit de mentionner en bonne place :

- le rôle du Gouvernement
- les ressources humaines
- les ressources matérielles
- les ressources financières
- la stabilité politique
- la bonne gestion économique et financière

3.3.1. Le rôle du Gouvernement

Dans un pays où les ressources naturelles sont à première vue aussi faibles et les contraintes au développement aussi graves, le Gouvernement a plus qu'ailleurs un rôle d'animateur, de catalyseur et de coordinateur nécessaire et indispensable des efforts nationaux.

Le Gouvernement rwandais intervient par la prise de participation dans le financement des projets industriels, par la recherche du financement des projets à travers la coopération bilatérale et/ou multilatérale, par la protection des intérêts privés et de la propriété individuelle et/ou collective tels que garantis par la constitution et par l'octroi des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs dans le cadre du code des investissements.

L'Etat, pour certains secteurs considérés comme stratégiques ou des investissements dont la nature et l'ampleur dépassent la capacité des particuliers, initie lui-même les premiers investissements pour participer soit partiellement soit entièrement à la prise de risques ou soit même pour fournir un simple stimulant à l'investissement privé.

3.3.2. Les ressources humaines

L'abondance d'une main-d'oeuvre tenace au travail, disciplinée et modeste peut être considérée comme un atout important pouvant conduire au développement d'une industrie à forte intensité de main-d'oeuvre. C'est le cas précisément de ce qui se passe au Rwanda.

En considérant en effet qu'une population nombreuse constitue pour un pays en développement une arme à double tranchant l'on doit reconnaître que l'homme est aussi bien le facteur que le but du développement. C'est pourquoi posséder une population majoritairement jeune et appliquée au travail est un facteur de développement indéniable qui doit être mis à profit pour lancer et maintenir une industrialisation endogène, aut centrée et autoentretenu.

3.3.3. Les ressources matérielles

3.3.3.1. Les ressources du sol et du sous-sol

Les ressources naturelles du sous-sol et du sol peuvent être groupées en trois catégories : les minerais, les pierres précieuses et les carrières.

On sait qu'actuellement le secteur minier représente plus de 10 % de la valeur de nos exportations, 2 à 3 % du PIB et occupe environ 10.000 personnes.

Les minerais déjà connus et exploités sont : la cassitérite, le ferberite, le colombo-tantalite et le béryl. Les recherches de prospection et d'évaluation des gisements se poursuivent et on a déjà identifié beaucoup d'indices pour un certain nombre de minerais insoupçonnés.

Les pierres précieuses dont on connaît à présent les indices sont les améthystes, l'opale, le saphir et l'or.

Les carrières identifiées au Rwanda sont importantes en volume et variété :

- a) les matériaux bruts de construction, tels que les quartzites, les calcochistes, les ardoises, les latérites, les roches basiques et les roches volcaniques.
- b) les calcaires pouvant être utilisés pour la fabrication de ciment, de chaux, de carbure de calcium etc. Une industrie chimique moderne peut prendre son essor à partir de cette ressource naturelle.
- c) les argiles peuvent être utilisées dans l'industrie de la construction tout comme elles peuvent donner lieu à la naissance d'une industrie céramique.
- d) le kaolin peut être utilisé de plusieurs manières notamment dans la fabrication d'insecticides et de porcelaine.

3.3.3.2. Les ressources végétales et animales

Les ressources végétales et animales sont au centre de l'agro-industrie, un secteur jugé comme étant décisif pour lancer l'industrie au Rwanda. On peut subdiviser l'agro-industrie en trois parties :

- l'industrie en amont de l'agriculture : la fabrication des intrants agricoles et des machines et outils agricoles;
- la transformation des matières premières végétales et animales par exemple les huiles, les produits à base de la farine, les panneaux, sisal, la sériciculture, la ramie, les sous-produits animaux et de la pêche etc...
- l'industrie en aval de l'agriculture, telle que le traitement des déchets végétaux et animaux.

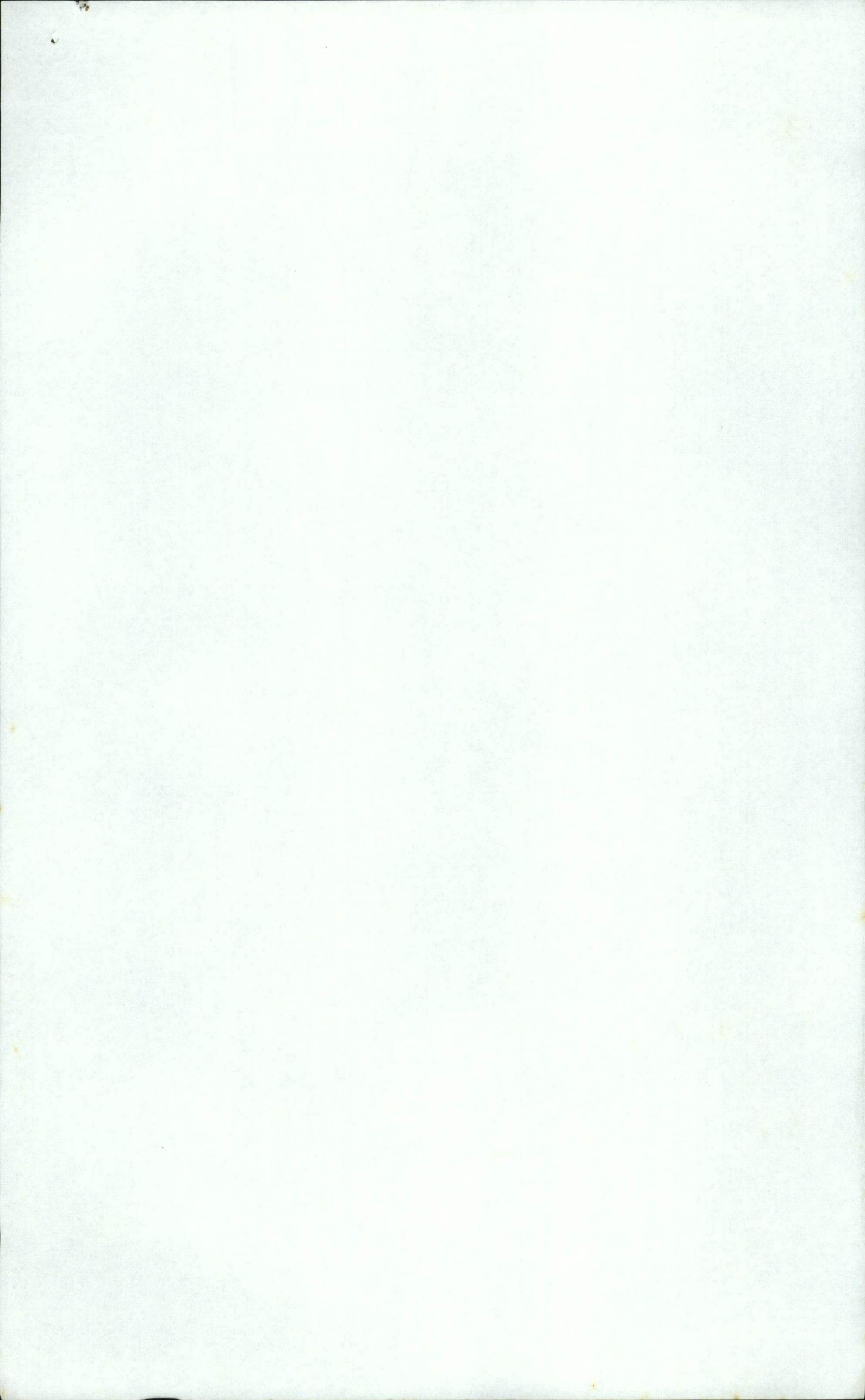
3.3.3.3. Les ressources énergétiques

L'énergie sous toutes ses formes constitue une infrastructure indispensable pour le développement socio-économique en général et pour l'épanouissement de l'industrie en particulier.

Le Rwanda dispose de ressources énergétiques considérables aussi bien en énergie hydro-électrique qu'en énergies alternatives renouvelables.

Alors que le potentiel hydro-électrique est estimé à 200 MW, la puissance installée s'élève à environ 20 MW seulement.

Quant aux énergies alternatives renouvelables on peut citer : l'énergie solaire, la biomasse, les gisements de tourbe estimés à 3 milliards de m³, le gaz méthane dont le volume actuel est évalué à 60 milliards de m³ qui se renouvellent à raison de 1 milliard de m³ tous les 10 ans.



Toutes ces énergies peuvent être utilisées soit pour l'usage domestique ou dans l'industrie. Certaines comme le gaz méthane peuvent même donner lieu à l'éclosion d'une industrie chimique.

3.3.4. Les ressources financières

Il a été déjà souligné plus haut que la mobilisation de l'épargne intérieure en faveur de l'industrie pourra, malgré la modicité de l'épargne consécutive à la faiblesse des revenus, contribuer à démarrer l'industrialisation de notre économie. En d'autres termes, la faiblesse des revenus ne doit pas amener à considérer comme nulles les potentialités que recèle l'épargne intérieure. L'on doit plutôt rechercher les voies et moyens de mobiliser les capitaux publics et privés pour les orienter vers les secteurs productifs comme l'industrie.

Pour se faire une idée du volume et du taux de l'épargne au Rwanda, l'on peut analyser le tableau ci-après calculé d'après les comptes nationaux existants :

Année	Révenu National Disponible (mios FRW)	Epargne nette (mios FRW)	Taux d'Epargne nette (en %)
1970	22.550,0	1.978,3	8,77
1975	55.913,7	5.900,3	10,55
1976	97.726,0	10.492,0	10,73
1977	92.213,0	6.266,0	6,79
1978	103.670,0	11.064,0	10,67
1979	107.025,0	10.751,0	10,04
1980	105.332,0	1.869,0	1,77

Source : Tableau confectionné sur base de données extraites du III^e Plan de Développement Economique, Social et Culturel F. 94 "Evolution des comptes consolidés de la Nation-Revenu National Disponible et son Affectation", notamment pour les années 1976 à 1980.

Nous constatons que le taux d'épargne nette oscille bon an mal en autour de 10 % du revenu national disponible alors que tous les mécanismes pour mobiliser l'épargne n'ont pas encore été épuisés. Ces mécanismes incitant à épargner conjugués avec une allocation systématique des ressources disponibles vers les secteurs productifs sont certainement le point de départ d'un développement autonome et autocentré.

.../...

3.4. Objectifs

Les orientations données à l'industrie par le IIIe Plan Quinquennal de Développement économique, social et culturel 1982 - 1986 sont les suivantes :

- la transformation des matières premières locales,
- l'industrialisation intégrée en amont et en aval de l'agriculture,
- la production des biens de consommation de masse.

L'industrie rwandaise étant encore à ses débuts, ces orientations politiques ne se limitent pas à la période couverte par le troisième Plan mais serviront de cadre pour orienter le développement industriel d'ici l'an 2.000.

Dans un court terme et tenant compte de cet esprit d'intégration, des missions spécifiques sont assignées à l'industrie :

3.4.1. Valorisation des ressources naturelles

Il s'agit de favoriser la création d'entreprises valorisant les ressources naturelles du pays en vue de mieux desservir la demande nationale et d'exporter des produits ayant acquis le maximum de valeur ajoutée.

3.4.2. Production d'intrants pour l'agriculture

La fabrication d'engrais au Rwanda grâce à l'existence de matières premières telles que le gaz méthane du lac Kivu avec lequel on pourrait produire de l'urée, le calcaire qui pourrait donner la Cyanamide calcique, pourra conduire à l'auto-suffisance en matière d'engrais azotés. Ces derniers seraient enrichis par ajout de phosphates et de potassium disponibles dans les pays voisins.

Le traitement des résidus urbains, de certains déchets industriels, des déchets agricoles et animaux servira également de base pour la production d'engrais naturels en vue d'améliorer les rendements agricoles.

3.4.3. Production des biens d'équipement

La production sur place de certains équipements agricoles est un des moyens susceptibles d'accroître la productivité de l'agriculture.

3.4.4. Production de biens de consommation de masse

Les besoins essentiels ou fondamentaux se rapportent principalement aux domaines suivants :
alimentation, logement, habillement, santé, éducation et emploi.

Il s'agit de la production d'un ensemble de produits essentiels dans chacun de ces domaines afin de répondre aux besoins de la population. On pourrait citer notamment : la production, la conservation et la transformation des produits agricoles; la production des matériaux de construction; la formulation des médicaments, la production de tissus et la confection des vêtements, la production des matériels didactiques, etc...

3.4.5. Production de biens d'exportation

Cette production vise la valorisation des produits miniers et des cultures industrielles telles que le Café, le Thé, le pyrèthre, le quinquina par une transformation industrielle propre à en augmenter sensiblement la valeur ajoutée.

3.4.6. Création d'emplois

Pour veiller à ce que les entreprises industrielles puissent résorber la main d'oeuvre de plus en plus pléthorique, il est question de sélectionner les technologies à haute intensité de main d'oeuvre ou peu mécanisées tout en veillant à la viabilité et à la compétitivité de l'entreprise.

Dans le même ordre d'idées, l'artisanat et la petite et moyenne industrie sont privilégiés pour leur facilité d'intégration en milieu rural et la technologie peu sophistiquée. De plus ils sont en harmonie avec la taille du marché rwandais.

3.4.7. Entretien du Capital investi et accumulation du Capital productif

Ce volet touche les activités visant l'entretien préventif et systématique du Capital productif existant de manière à éviter les pannes prématurées et à respecter les rythmes d'amortissement. Dans ce cadre la réhabilitation des entreprises en difficultés technologiques doit être recherchée, de même que la standardisation des équipements et la production des pièces détachées sur place.

3.4.8. Décentralisation industrielle

La décentralisation, qui a pour effet de freiner l'exode rural et de contribuer aussi au développement des Zones rurales, vise avant tout l'implantation des unités industrielles près de la matière première pour une utilisation plus rationnelle de cette dernière.

3.4.9. Complémentarité des entreprises industrielles

Les échanges inter-entreprises industrielles et intersectoriels sont encouragés par des processus de fabrication désintégrés, de façon qu'il y ait plusieurs unités interdépendantes utilisant leurs propres techniques de production tout en conservant des liens

de complémentarité en ce qui concerne la commercialisation des produits et l'approvisionnement en matières premières.

3.4.10. Coopération industrielle au niveau sous-régional

L'entité sous-régionale est vue comme un moyen de suppléer à l'insuffisance des ressources nationales et à l'étroitesse du marché d'écoulement des produits finis. Ainsi l'harmonisation des différents mécanismes (douaniers, bancaires, législatifs, etc...) devant favoriser le développement des échanges économiques entre les pays de la sous-région doit être poursuivie.

3.5. Les Instruments

L'effort national de promotion des activités industrielles se manifeste dans la mise en place des moyens humains, matériels, institutionnels et financiers pouvant aider à accélérer le développement industriel du pays.

3.5.1. Les moyens institutionnels et législatifs

1) Des structures administratives ont été mises en place en vue d'orienter et promouvoir le développement industriel du pays :

a) Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat

Créé le 8 janvier 1984, ce département regroupe, comme le nom l'indique, les services de l'Industrie et des F.M.E., des Mines et de l'Artisanat. C'est lui qui est chargé de concevoir et de coordonner les politiques, les législations et les actions à adopter en vue d'encourager le développement de ces secteurs.

b) La Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda

Mise en place depuis 1982, elle regroupe tous les opérateurs économiques installés au Rwanda et a pour rôle essentiel d'encadrer et d'assister ses membres dans l'exercice de leurs activités. En ce qui concerne l'industrie, la Chambre de Commerce et d'Industrie assiste les membres qui le désirent dans la définition de leurs projets, la recherche des partenaires étrangers, le choix de technologies et la mise en place du financement.

c) La Banque Rwandaise de Développement donne des crédits à long terme aux entreprises industrielles et participe à leur capital social.

d) Le Bureau National d'Etudes des Projets (BUNEP) a été créé pour élaborer les études des projets. Il est spécialisé dans les études de grands projets et celles des infrastructures.

e) La création d'une Chambre des Métiers et d'un Centre National de Transfert des Technologies sont en cours d'étude. Ce dernier offrira les services suivants :

- Conseils en ingénieur et en gestion,
- Contrôle des normes de qualité,
- Conseils juridiques
- Documentation industrielle et diffusion d'informations technico-économiques,
- Tout autre service favorisant l'adaptation des technologies importées.

2) La législation industrielle doit jeter les bases juridiques d'un environnement propice à l'encouragement des investissements industriels de même que l'administration industrielle doit mettre en place une réglementation susceptible de créer un climat de confiance marquant la volonté politique d'attirer les investisseurs vers les projets industriels. Le Secteur industriel rwandais est actuellement régi par trois textes principaux :

- a) Le décret-loi n° 30/77 du 21/9/1977 portant Code des Investissements,
- b) La loi du 25/2/1963 relative aux brevets, aux marques de fabrique et de Commerce, aux dessins et modèles industriels,
- c) L'Ordonnance n° 41/78 du 28/5/1956 relative aux Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Le code des investissements, offre beaucoup d'avantages aux investissements tant nationaux qu'étrangers.

3.5.2. Les moyens financiers

1) Les sources intérieurs de financement industriel

Parmi les sources intérieurs susceptibles de contribuer au financement du Secteur industriel on peut citer :

- a) La Banque Rwandaise de Développement (B.R.D.) qui est opérationnelle et finance entre autres les projets industriels sous forme de crédits et/ou de prise de participation au capital.
Un fonds de garantie F.I.E. a été créé en son sein.
- b) Les Banques Populaires du Rwanda qui interviennent dans le secteur de l'Artisanat et des F.I.E. en milieu rural.
- c) Le Fonds Spécial de garantie couvre les bénéficiaires pour l'obtention des crédits auprès des Banques Commerciales locales.
Pour le rendre beaucoup plus opérationnel des mesures de restructuration sont envisagées.
- d) Les Banques Commerciales locales : Banque de Kigali, Banque Commerciale du Rwanda, Banque Continentale africaine du Rwanda, Caisse d'Epargne du Rwanda.

- Formation sur le tas,
- Institution d'un apprentissage où le métier serait appris dans l'entreprise en même temps que l'apprenti serait appelé à suivre quelques cours lui permettant d'acquérir des Connaissances générales et Spécifiques du métier.

3.5.4. Les moyens matériels

Depuis les 10 dernières années, le RWANDA a développé des infrastructures d'accueil garantissant les facilités d'accès aux marchés tant nationaux que des pays limitrophes à travers les programmes d'asphaltage des grands axes routiers (Kigali-Rusumo, Kigali-Butare-Akanyaru, Kigali-Ruhengeri-Gisenyi, Ruhengeri-Cyanika, Kigali-Gatuna), de modernisation de l'aéroport internationale de KANOMBE (Kigali), d'installation d'une station terrienne de télécommunication, de création d'une Société Nationale des Transports Internationaux (STIR), d'une Société Nationale de Transports Aériens (AIR RWANDA), etc...

Par ailleurs, le RWANDA poursuit un vaste programme à moyen terme d'aménagement de grands barrages et d'inter-connexion du réseau électrique national, qui permet de compter présentement sur une puissance installée d'environ 30 MW. Ce programme est mené parallèlement au programme d'adduction d'eau et de distribution d'électricité en milieu rural.

Enfin le IIIe Plan prévoyait l'aménagement de zones industrielles dans les villes de Kigali, Butare et Ruhengeri destinées à accueillir les nouvelles industries. Les études pour les zones industrielles aménagées sont en cours pour la ville de Kigali et les autres seront entreprises prochainement.

La mise sur pied de la Station terrienne des télécommunications, la modernisation du centre de transit international, le remplacement des centraux téléphoniques, l'extension des réseaux téléx et téléphones à d'autres agglomérations assurent autant de facilités en matière de télécommunications.

3.6.1. Les perspectives.

1) Comme on vient de le voir dans les pages précédentes, une industrialisation intégrée en amont et en aval de l'agriculture est fortement encouragée dans le but de relever le niveau de la production agricole et de favoriser l'augmentation progressive de la valeur ajoutée par la valorisation et la transformation des produits agricoles.

2) Afin de réduire le volume des exportations de produits bruts le programme de transformation de matières locales sera intensifié notamment en ce qui concerne les ressources naturelles.

bien-être de la population. Avec la réalisation du programme de développement la consommation d'énergie, en particulier l'électricité, augmentera dans une proportion plus forte que prévue. C'est pourquoi il faudra faire appel à d'autres sources d'énergie, pour subvenir aux besoins en électricité.

Pour ce faire, il est prévu de :

- Diminuer les importations d'hydrocarbures en les remplaçant par d'autres sources d'énergie;
- Augmenter la production d'énergie hydro-électrique et améliorer sa distribution, notamment par l'installation de mini-centrales;
- Mettre en exploitation le plus rapidement possible les autres ressources naturelles énergétiques disponibles telles que la tourbe et le gaz méthane du lac Kivu;
- Développer les applications de l'énergie solaire, du biogaz, de la géothermie, etc...

3.6.2. Les Secteurs prioritaires.

1) Augmentation de la production des industries alimentaires pour les besoins locaux.

Le sous-secteur des industries alimentaires concerne essentiellement la valorisation des produits et sous-produits de l'agriculture locale et de l'élevage. L'objectif principal de ce secteur consiste à nourrir la population le plus possible à partir de la production locale.

L'augmentation de la production de ce secteur s'effectuera grâce à l'amélioration et à l'extension des unités de production industrielles ainsi que par la création de nouvelles industries dont la capacité sera en correspondance avec les projets de développement des cultures.

L'action portera principalement sur la valorisation alimentaire de la production agricole par la transformation industrielle des groupes de produits suivants.

1. Transformation des céréales.

La production de froment devrait passer de 2.976 tonnes en 1980 à 3.740 tonnes en 1986; celle de maïs devrait passer de 83.340 tonnes à 106.200 tonnes, ce qui représente une augmentation totale de 23.616 tonnes dont une part importante pourra être transformée en farine et semoules diverses par la meunerie existante ou à créer.

L'augmentation de 32.000 tonnes/an pour la production de sorgho permettra une transformation industrielle.

Le programme riz doit aboutir à faire passer la production de 3.392 tonnes à 12.250 tonnes. Des moyens de décorticage accrus devront être installés pour traiter les 8.000 tonnes supplémentaires.

Au total, les investissements nécessaires pour le programme de traitement des céréales se montent à 1.481 millions pour 363 emplois directs créés.

2. Transformation des oléagineux

Les unités de transformation (en huile, tourteaux, farine, lait et autre) devront traiter une part importante des 9.300 tonnes supplémentaires d'arachide et des 6.300 tonnes supplémentaires de soja prévues au Plan de Développement.

L'entrée en production des plantations d'avocatiers devrait assurer une production de 20.000 tonnes/an dont la moitié pourra être transformée en huile comestible et en produits de base pour la fabrication de cosmétiques.

Les investissements nécessaires pour la transformation des oléagineux se montent à 100 millions pour 84 emplois directs créés.

3. Les autres projets agro-industriels

Une étude systématique sera entreprise pour la valorisation industrielle de certains surplus agricoles :

- légumes, accroissement de 1.400 T/an
- fruits, surplus de 5.400 T/an,
- canne à sucre, plus de 7.400 T/an de sucre,

qui nécessiteront des unités de transformation correspondantes pour la fabrication de jus de fruits, marmelades, confitures, concentrés de tomate, sucre, protéines végétales, lait de soja, etc...

L'investissement nécessaire se monte à 3.128 millions FRW pour 3.347 emplois directs créés.

4. Transformation des produits de l'élevage et de la pêche

Au cours du IIIème Plan, la production de viande croîtra de 22.500 T/an et de 36.300 T/an en 1986 sans prendre en compte le développement de l'élevage de basse-cour. Cela impliquera l'amélioration et l'accroissement correspondant des possibilités d'abattage, de la conservation de la viande et de ses sous-produits ainsi que l'amélioration du réseau de distribution pour un supplément de 28.500 T/an.

L'investissement nécessaire se monte à 425 millions FRW pour 218 emplois directs créés.

Cette croissance des produits de l'élevage ne pourra être obtenue qu'avec une amélioration conjointe de l'alimentation du bétail. A cet effet, des unités de fabrication des aliments du bétail seront à promouvoir à partir des sous-produits des industries alimentaires pour un marché estimé à 10.000 T/an. Une attention particulière sera portée à l'utilisation judicieuse des déchets de brasserie à Gisenyi et des sous-produits de sucrerie.

L'investissement se monte à 826 millions FRW pour 56 emplois directs créés.

La production annuelle de poisson pêché à la fin du II^{ème} Plan a atteint 915 tonnes/an. Le développement prévisionnel de cette activité portera sa production à 3.200 tonnes/an pour la dernière année du III^{ème} Plan.

Pour le lac Kivu, une production de 10.000 tonnes/an est envisagée seulement pour le moyen terme. Dans ces conditions le III^{ème} Plan aura en charge l'étude et la mise en place progressive des moyens nécessaires à l'exploitation de ce secteur : flottille de pêche, unité de transformation du poisson par séchage, fumage et plus tard conserverie, conservation par le froid et distribution sur les lieux de consommation, entretiens des matériels et équipements.

L'investissement à prévoir se monte à 20 millions FRW pour 10 emplois directs créés.

5. Industries alimentaires basées sur les importations

Le développement du marché intérieur au cours de la période 1982 - 1986 absorbera une quantité croissante de boissons non alcoolisées et alcoolisées. A côté du développement de la production artisanale et des industries existantes utilisant les matières premières locales, un programme industriel basé sur des importations fournira le complément nécessaire à l'alimentation de la population en produits.

L'investissement se monte à 3.100 millions FRW pour 220 emplois directs créés.

...

.../...

b) Augmentation de la production des biens de consommation de masse

Il n'est pas de développement économique réalisable sans accroissement du capital productif ni accroissement des biens de production.

L'effort d'augmentation de la production des biens de consommation courante intéressera particulièrement :

1) Les industries du cuir

A partir de l'augmentation du taux de traitement par l'industrie locale des peaux d'animaux issues des abattoirs et en développant la fabrication des objets manufacturés pour les besoins locaux (chaussure, maroquinerie), une filière cuir sera lancée.

L'investissement à prévoir est de 10 millions FRW pour 20 emplois directs créés.

2. Les industries textiles et de l'habillement

Celles-ci souffrent à l'heure actuelle d'une sérieuse concurrence due à la friperie importée. Elles devront, à partir de l'inventaire des possibilités commerciales existantes (couches de populations à revenus moyens par exemple), développer des fabrications telles que tissus imprimés, articles de bonnetterie et de confection courante.

L'exportation des produits textiles se fera à partir de la fibre de ramie transformée sur place.

Les textiles à usages industriels et commerciaux seront développés à partir de la transformation artisanale et industrielle des feuilles de sisal et de bananier.

L'investissement est de 3.995 millions FRW pour 2.006 emplois directs créés.

3. Les industries du bois et leurs dérivés.

Malgré les ressources limitées du Rwanda, en matière de bois d'oeuvre, la production annuelle de ce sous secteur ~~st~~accroîtra par une amélioration et une extension de l'activité des entreprises existantes ainsi que par la création de nouvelles unités de production pour les articles suivants : meubles, matériel scolaire, carton, papeterie, panneaux agglomérés, mesuiseries, charpentes standards et toits. Une étude approfondies sera conduite pour la fabrication de pâte à papier à partir du papyrus.

L'investissement à prévoir est de 1.136 millions FRW pour 444 emplois directs créés.

4. Les industries chimiques et parachimiques.

Dans ce secteur, la priorité sera donnée aux industries situées en amont de l'agriculture et apportant à celle-ci les produits dont elle a besoin pour permettre l'accroissement de sa production :

- les engrais produits à partir de matières premières locales (gaz méthane, carbure de calcium); urée : 50.000 T/an, cyanamide calcique : 8.000 T/an, ainsi que la préparation d'engrais complets avec leur conditionnement.
- les insecticides et fongicides en utilisant, soit la pyrèthrine fabriquée localement, soit une matière active importée avec pour les formulations en poudre (1.500 à 2.000 T/an) l'utilisation de charges produites localement (kaolin).

L'investissement à prévoir est de 4.905 millions FRW pour 307 emplois directs créés.

La fabrication de produits pharmaceutiques utilisera la pharmacopée locale ou des produits importés auquel sera ajouté le conditionnement.

L'investissement prévu est de 181 millions FRW pour 68 emplois directs créés.

Pour alimenter la construction, il sera procédé au cours de la période du Plan, à la création et à la mise en service d'une série d'unités produisant, à partir de gisements connus, du ciment (50.000 T/an) et de la chaux vive (10.000 T/an).

La demande accrue du marché intérieur en peinture et mastic sera satisfaite par la mise en route de nouvelles unités de production. La production d'allumettes devra doubler au cours des cinq-années à venir.

L'investissement prévu est de 3.414 millions Frw pour 447 emplois directs créés.

Dans le domaine de l'utilisation des énergies disponibles sur place, l'exploitation des gisements de tourbe (150.000 T/an) et la cokéfaction de la tourbe (15.000 T/an de coke de tourbe) apporteront leur contribution, tant au développement de l'industrie, qu'à l'amélioration de l'utilisation de l'énergie pour les besoins domestiques.

Une utilisation rationnelle du gaz de cokéfaction sera un apport complémentaire de 6 MW au réseau de distribution de l'énergie électrique.

L'investissement nécessaire est de 1.852 millions FRW pour 485 emplois directs créés.

C) L'augmentation de la production des biens d'approvisionnement.

Le développement de l'économie est tributaire en priorité de ses propres nécessités internes. Par exemple, le développement rural et les activités qui s'y rattachent directement et indirectement représentent une urgence première dans la satisfaction des besoins de ce secteur.

Les fabrications d'engrais, pesticides et fongicides qui ont été abordées au chapitre précédent, devront être complétées par la fabrication sur place de matériel et d'outillage agricoles.

L'investissement prévu est de 220 millions Frw pour 70 emplois créés.

L'étude de la métallurgie tungstène et du carbure de tungstène à partir du minerais de wolframite sera poursuivie en vue de mettre sur pied la métallurgie correspondante destinée à l'exportation.

Les études menées au cours du IIème Plan, concernant des industries utilisant les ferrailles de récupération et des lingots importés en complément, devront se concrétiser par la fabrication de produits moulés et laminés utiles aux industries mécaniques, à la construction des bâtiments et des ouvrages d'art.

Le montant total de l'investissement à prévoir est de 5.398 millions Frw pour 544 emplois directs créés.

1. Industrie dérivée des minéraux non métalliques.

L'analyse du sous-secteur des industries chimiques et parachimiques a montré un premier inventaire des utilisations possibles des gisements de calcaires existants. A cette liste s'ajoute la production d'amendements pour l'agriculture à partir des travertins et la fabrication du carbure de calcium (10.000 tonnes/an), principalement pour servir de base à la production de cyanamide calcique et accessoirement pour permettre l'éclairage à l'acétylène, en remplacement du pétrole importé, pour les familles qui n'auront pas les moyens d'accéder actuellement à l'éclairage électrique d'origine photo-voltaïque.

L'utilisation du sable additionné d'un liant-résine sera étudiée pour la fabrication d'éléments préfabriqués entrant dans la construction des bâtiments.

L'exploitation artisanale et industrielle des gisements de pierres précieuses et semi-précieuses sera développée pour aboutir à une taille et une bijouterie locales principalement orientée vers l'exportation. Une série d'études devra être lancée pour la valorisation des pierres de qualité inférieure et des déchets de taille pour l'utilisation industrielle.

Les gisements d'argile et de kaolin devront être valorisés par leur utilisation, non seulement dans la construction de bâtiments, mais aussi par leur transformation artisanale et industrielle en articles de vaisselle domestique et hôtelière ainsi qu'en produits finis d'équipement sanitaire.

Le coût total de ce programme est estimé à 2.896 millions FRW pour 810 emplois directs créés.

2. Les industries extractives.

L'essor de ce secteur, essentiel pour la valorisation des ressources du pays, suppose un important effort d'investissement.

Pour les minerais métalliques, l'amélioration de l'exploitation des gisements connus de cassitérite, wolframite, colombo-tantalite et d'or, ainsi que la mise en valeur des nouveaux gisements d'accès plus difficile que les anciens, nécessite un investissement de 5.000 millions FRW pour la création de 2.955 emplois directs.

.../...

Pour les minéraux non-métalliques extraits des mines et carrières (carbonate de calcium, travertins, argile, pierres) ainsi que pour les matières premières issues de la décomposition des végétaux (gaz méthane, tourbe), un programme particulier sera lancé qui nécessitera un investissement de 3.130 millions FRW pour 753 emplois directs créés.

Résultats escomptés pour 1986

	1980	1986
Gaz méthane	-	2.000.000 m ³
Tourbe	200 tonnes	10.000 tonnes
Chaux	-	10.000 tonnes
Cassitérité	2236 tonnes	2.957 tonnes
Wolframite	740 tonnes	750 tonnes
Colombo-tantalite	73 tonnes	80 tonnes

Pour le développement des industries minières et la transformation ultérieure des produits minéraux, un programme important de recherches minières sera exécuté entre 1982 et 1986 qui nécessitera un financement de 1.010 millions FRW.

3. L'industrie des métaux et des produits minéraux

La montée en production de la métallurgie de l'étain se fera au cours du Plan. Des unités artisanales et industrielles de transformation de l'étain en objets manufacturés utilitaires ou artistiques à destination du marché intérieur et de celui de l'exportation seront développées.

Toujours à partir de l'étain, il sera étudié, en important le cuivre, la possibilité de créer une fonderie de bronze qui servira de base au lancement d'une industrie de transformation pour la fabrication de la robinetterie sanitaire et des éléments de matériels électriques utilisés dans l'équipement des bâtiments et les installations industrielles.

4. Les autres industries

Pour les industries électriques, l'amélioration de la rentabilité des entreprises existantes sera recherchée en priorité.

Compte tenu de la consommation croissante de piles électriques, la fabrication locale de ce produit est à l'étude pour une capacité de 16 millions d'éléments par an. Il sera de même prévu la fabrication annuelle de 10.000 accumulateurs électriques au plomb à partir de batteries de récupération et de plomb importé, pour l'utilisation sur les véhicules automobiles et dans les installations d'éclairage solaire photo-voltaïque.

L'investissement se monte à 835 millions pour 496 emplois directs créés.

Des industries de transformation des métaux devront être étudiées et lancées en vue d'alimenter le marché intérieur en produits finis tels que lampes à acétylène, fours de cuisson domestique économisant le combustible, futs métalliques, vitrerie, pièces de rechange pour l'industrie.

L'investissement prévu est de 840 millions Frw pour 318 emplois directs créés.

D) Augmentation de la production des biens destinés à l'exportation.

Le développement industriel s'accompagne inévitablement d'une augmentation des importations de biens d'équipement, de biens et de services divers.

Afin d'assurer les rentrées de devises nécessaires au financement de ces importations et à l'essor économique, il importe de faire croître parallèlement la production des biens destinés à l'exportation.

Plusieurs des productions précédemment décrites sont essentiellement destinées à l'exportation : étain, tungstène, pierres précieuses et semi-précieuses, café vert, thé, pyrèthre, quinquina.

En complément à la politique d'amélioration de la qualité du café exporté, les grades inférieurs seront transformés en café soluble. La production prévue est de 900 tonnes de café soluble par an.

L'entrée en service de l'usine de raffinage de l'extrait brut de pyrèthre en extrait pâle devrait conforter notablement la place du Rwanda sur le marché des insecticides naturels.

L'extraction du principe actif des écorces de quinquina et sa transformation en sulfate de quinine permettra de valoriser cette production tout en diminuant les coûts de transport. L'utilisation d'une partie de la production par une industrie pharmaceutique locale sera envisagée.

L'investissement prévu se monte à 5.046 millions Frw pour 6.800 emplois directs créés.

E) Programme de développement des infrastructures d'accueil des industries

Le lotissement et l'aménagement de trois zones industrielles (Kigali, Butare, et Ruhengeri) ainsi que de plusieurs domaines industriels seront réalisés au cours du III^{ème} Plan.

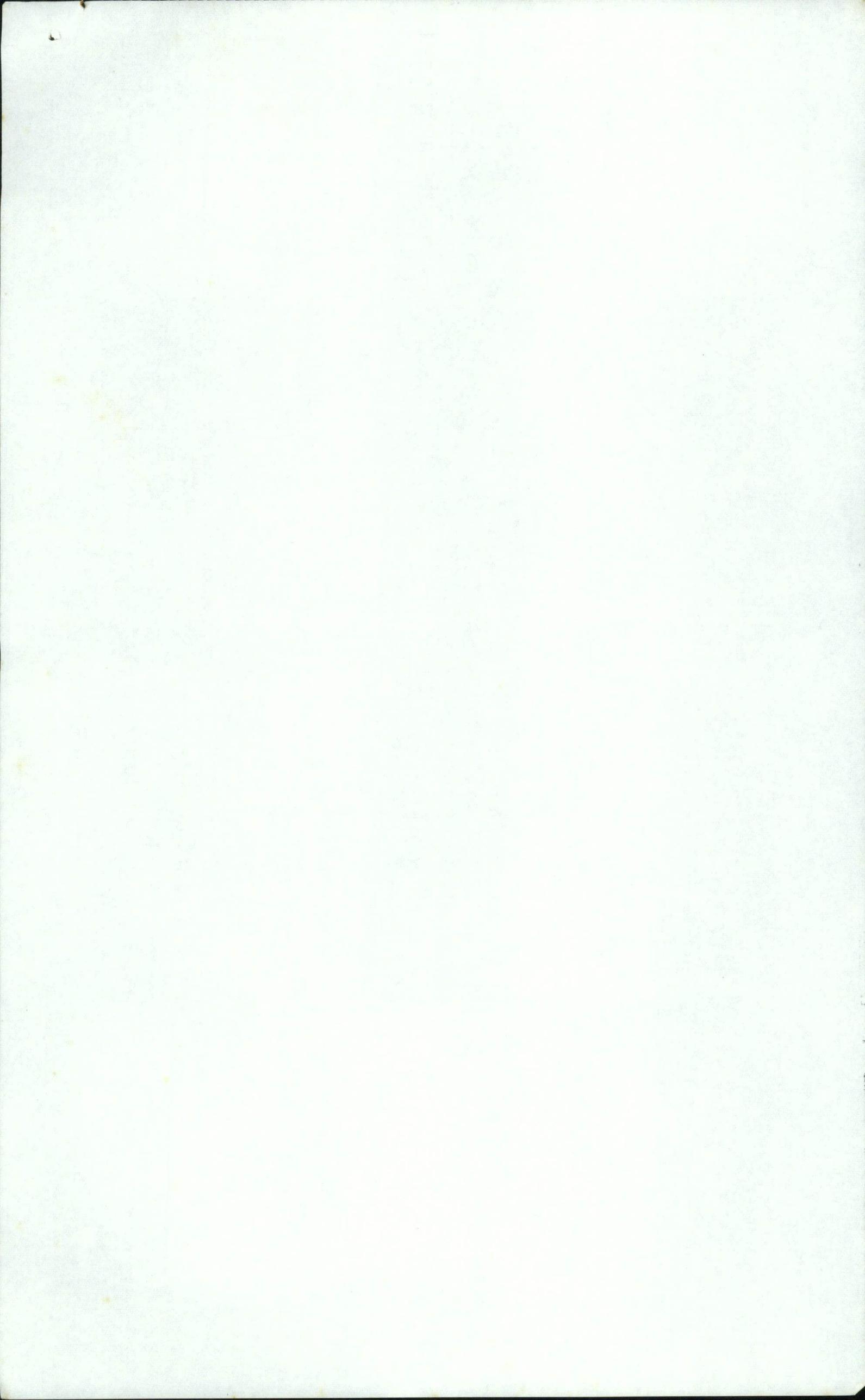
L'investissement prévu se monte à 5.383 millions Frw pour 55 emplois directs créés.

3.6.3. Liste indicative des projets.

- 69 -

N°	Désignation, titre ou projet	Etat du projet	Investissements probables en mios FRW	Fonds de roulement	Chiffre d'affaires	Emplois	Capacité annuelle de production
1.	Sacs en sisal	En étude	150	30	100	100	800.000 sacs/an
2.	Sacs d'emballage pour ciment	En étude	100	30	50	30	5.500.000 sacs/an
3.	Fabrique de papier	En étude	350				6.000 à 10.000 T/an
4.	Batteries pour véhicules	En étude			60.000	50	6.000 batteries
5.	Triplex	En étude	80	20	48	40	150.000 caissons par an
6.	Panneaux agglomérés de bambous	En étude	400	50	138	100	10.000 m ³
7.	Pylônes électriques	En étude					400 T/an
8.	Montage de vélos	En étude			120		12.000 vélos à 15.000 vélos par an
9.	Pesticides et insecticides	En étude	450		215	28	3.000 T/de pesticides par an
10.	Fabrique de fers à béton	En étude	761		525	89	6.000 T de ronds à béton
11.	Fabrication de lampes + ampoules électriques	En étude					
12.	Fabrication des cables électriques	En étude					
13.	Compostage de déchets urbains	En étude	80		90	15	36.000 T/an (de déchets) soit 18.000 T de compost.
14.	Brasserie de Kigali	En étude (étude de marché disponible)	2.600	400	1.800	180	250.000 hl à 400.000 hl/an

N°	Désignation, titre ou projet	Etat du projet	Investissements probables en millions FRWS	Fonds de roulement	Chiffre d'affaires	Emplois	Capacité annuelle de production
15	Projet ramie	Préfectibilité terminée (à actualiser)	1.510	320	700	1.150	1.100 T de fil/an
16	Fabrication d'ardoises et touches	En étude (étude de marché terminée)			60		2.400.000 ardoises par an 2.400.000 touches par an
17	Production industrielle de la farine de sorgho	En étude					
18	Produits pharmaceutiques	En étude					
19	Complexe Agro-industriel de la sériciculture	En étude	105	2,2	52	241	30 T de cocons/an
20	Complexe Agro-industriel sucrier	En étude	6.000	250	925	2.330	15.000 T de sucre/an
21	Agro-industriel du Tabac	En étude					800 T de tabac sec/an
22	Production d'eau de table (Minérale)	En étude	80 à 100				5 millions de bouteilles par an
23	Industrie de la pierre semi-précieuse	Etude sommaire existe	144		51,5	128	
24	Carbure de calcium et cyanamide calcique	En étude	3.000		1.360	340	15.000 T/an
25	Pneus et chambres à air	En étude					
26	Conserverie de viande et de poissons	En étude					
27	Conserverie de légumes et de fruits	En étude					



N°	DÉSIGNATION, TITRE OU OBJET	ETAT DU PROJET	INVESTISSEMENTS PROBABLES EN MILLIONS FRW	FONDS DE ROULEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES	EMPLOIS	CAPACITE ANNUELLE DE PRODUCTION
28.	Urée (Gaz méthane)	Préfactibilisé existe	3.000		2.500	300	100.000 T urée/an
29.	Aliments pour enfants	en étude					
30.	Malterie	en étude	500		600	50	10.000 T de Malt/an
31.	Aliments enrichis en protéines	étude terminée (à actualiser)	610		373	26	10.000 T/an
32.	Minoterie	Préfactibilisé terminée	116	94	280	23	4.000 T
33.	Distillerie à partir de la mélasse	en étude			600	20 à 30	600.000 litres d'alcool/an
34.	Distillerie à base de tubercule (Patates douces pomme de terres manioc etc..	en étude					
35.	Aliments pour bétail Drèches et levures (aliments)	en étude					
36.	Aniante pour ciment	en étude					
37.	Engrais bio-végétal	en étude					
38.	Fibre de bananier	en étude					
39.	Fabrique de chaussure (Tannerie) cuirs & Peaux						

N°	Désignation, titre ou objet	Etat du projet	Investissements probables en millions Frw	Fonds de roulement	Chiffre d'affaires	Emplois	Capacité annuelle de production
40.	Café soluble	En étude	970		1.000	70	900 T de café/an
41.	Briquetterie industrielle	Préfactibilité terminée	390	12	130	92	12.000 T/an à 30.000 T/an
42.	Aliments pour bétail (à base de tourteaux						
43.	Réhabilitation de la SONAFRUIT	Etude sommaire existe	168	30	60	34	400 T de jus par an
44.	Réhabilitation de l'OVIB.R	Etude terminée					
45.	Réhabilitation des papeteries de ZAZA	en étude (par le fonds d'étude)					
46.	Entreprise de mécanique générale et d'entretien	en étude	108				

LISTE DES PROJETS DU SECTEUR "ARTISANAT ET P.M.E

1. Construction des comptoirs
2. Installation artisanale d'une unité de lait
3. Fabrication de charpente en bois
4. Fabrication d'huissieries en bois
5. Vinaigrerie
6. Artisanat en cuir
7. Unité de lait de soja
8. Amélioration de l'équipement de menuiserie INRS
9. Espadrilles en ficelles et cordes
10. Extension configi
11. Huilerie artisanale d'avocats, soja et autres déagineux
12. Extraction artisanale de lait de soja (3 unités)
13. Huilerie artisanale de soja et autres oléagineux
14. Fabrique de caisses à thé en triplex de Kibuye
15. Caisse en triplex à Kigali
16. Projet pilote de vannerie
17. Poterie
18. Modernisation de la forge de Nyabisindu
19. Fabrication des biscuits
20. Travail de la corne de vache
21. Travail d'étain
22. Production de vaisselle en céramique
23. Production en serie, de vaisselle en bois
24. Electrodes de soudage
25. Sacs d'emballage pour ciment
26. Centre de formation des artisans
27. Montage de bascules
28. Montage de machines à coudre
29. Fabrication de céramiques sanitaires
30. Scieries mécaniques
31. Ateliers de soudure
32. Garages
33. Extraction du jus d'ananas
34. Fabrication d'aiguilles à coudre
35. Fabrication de la colle
36. Fabrication de verrous, de rivets et de boulons
37. Menuiseries modernes.

3.7. Procédures d'agrément des entreprises.

3.7.1. Autorisation d'installation.

Tout promoteur d'un projet industriel ou toute personne désirant réaliser un investissement industriel au Rwanda doit faire part de son intention au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

A cet effet, il lui est demandé d'élaborer un dossier d'investissement suivant un modèle établi par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

Ce n'est qu'après l'évaluation du dossier d'investissement et lorsqu'elle conclut à la viabilité du projet que le Ministre accorde une autorisation d'installation au promoteur.

3.7/2. Permis d'exploitation.

Cette pièce est délivrée par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat à la fin des travaux de construction et d'installation des machines et équipements et après vérification de bonnes conditions de sécurité et de travail.

3.7.3. Le Registre de Commerce.

L'inscription au Régistre de Commerce est obligatoire pour toute personne exerçant une activité Commerciale au Rwanda. Elle est effectuée au Ministère des Finances et de l'Economie - Département de l'Economie sur présentation des pièces suivantes :

- Identité du requérant
- Descriptif des activités
- Autorisation d'installation pour les industriels

3.7.4. Terrain et autorisation de bâtir

Les terrains à bâtir sont demandés au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie s'il s'agit des constructions dans des zones urbaines et au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts s'il s'agit des constructions en zones rurales.

L'autorisation de bâtir est délivrée par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie sur présentation des plans de construction.

3.7.5. Licences d'importation et d'exportation.

Les licences sont validées par la Banque Nationale du Rwanda après que les formulaires y relatifs, retirés auprès des

banques Commerciales agréées, aient été remplis par le requérant.
Le Registre de Commerce est exigé pour la validation des licences.

3.7.6. Engagement du personnel

L'engagement du personnel se fait par l'intermédiaire du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle. A cet effet, l'employeur doit avoir déposé auprès de ce Département une Déclaration d'Ouverture d'entreprise et lui avoir adressé une requête en précisant ses besoins en personnel ainsi que les qualifications requises.

En ce qui concerne le recrutement des expatriés, un permis d'engagement délivré préalablement par le Directeur Général de l'Emploi au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle est nécessaire.